

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

2 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 2 FÉVRIER 2016 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Numéro Assistance École» (Article 76 du règlement)	4
2	Interpellation de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Surveillances de temps de midi dans les écoles» (Article 76 du règlement)	7
3	Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonces de régionalisation de l'enseignement» (Article 76 du règlement)	9
4	Interpellation de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Activités scolaires en dehors du temps scolaire» (Article 76 du règlement)	12
5	Questions orales (Article 81 du règlement)	14
5.1	Question de Mme Patricia Potigny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan 2015 des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	14
5.2	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Candidatures des enseignants pour les postes vacants dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	15
5.3	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention du burnout dans nos établissements scolaires»	17
5.4	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Éducateur en primaire».....	18
5.5	Question orale de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Géolocalisation et lieu de travail dans le décret «Inscription»»	19
5.6	Question orale de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Priorité école adossée»	19
5.7	Question orale de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Absence d'école secondaire à Berchem-Sainte-Agathe et répercussions de cette situation sur la commune de Ganshoren».....	19
5.8	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration des enfants réfugiés dans le système scolaire»	23
5.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lutte contre l'absentéisme scolaire».....	24
5.10	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Chasubles fluo géolocalisables»	24
5.11	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Faciliter l'accession à l'enseignement secondaire»	25
5.12	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fraude aux diplômes».....	26
5.13	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à disposition de nouveaux locaux pour la Haute École Albert Jacquard de Namur»	27

5.14	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Adaptation de la période des examens au ramadan»	28
5.15	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Les frais de voyages scolaires sont-ils obligatoires?».....	28
5.16	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Safer Internet Day 2016».....	30
5.17	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Arrestations à la sortie des écoles en vue d'un éloignement forcé»	31
5.18	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Anticipation de l'offre en DASPA».....	31
5.19	Question orale de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plans internes d'urgence nucléaire et sensibilisation aux risques».....	31
5.20	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Engagement de personnels dans le cadre de l'encadrement différencié»	32
5.21	Question de Mme Patricia Potigny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Collaboration avec le monde associatif dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement».....	33
5.22	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tournée du FOREM dans les écoles»	34
5.23	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tricherie à l'école»	34
5.24	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme horaire dans le qualifiant et le professionnel»	35
5.25	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Modalités de demande de données à caractère personnel aux parents en vue d'alimenter la base de données SIEL»	36
5.26	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réponses aux troubles de l'apprentissage en milieu scolaire»	37
5.27	Question orale de Mme Patricia Potigny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place de l'encadrement pédagogique alternatif pour la rentrée de septembre 2016».....	38
5.28	Question orale de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création de places et d'écoles à Bruxelles»	39
5.29	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Volume des épreuves externes certificatives»	41

6 Ordre des travaux

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11 h 05.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Numéro Assistance École» (Article 76 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis très étonnée d'être la seule à faire une interpellation sur ce sujet, car ce que nous avons pu voir et entendre sur une chaîne de radio et de télévision était interpellant. Je suis restée bouche bée, presque en état de choc quand j'ai entendu ce reportage. Je vais, Madame la Ministre, remettre les choses dans leur contexte.

Il y a un an, lors de la présentation du plan de prévention contre le radicalisme à l'école et de celui, plus général, du gouvernement contre ce phénomène, nous apprenions que vous alliez mettre en place le numéro *Assistance École* afin d'aider les directions des écoles et les professeurs à déceler ou à gérer les signes de radicalisation chez nos jeunes et ainsi leur permettre de prendre en charge de manière adéquate la situation. Vous l'avez annoncé en disant que vous gériez la situation. À l'époque, nous nous étions inquiétés, car nous ne savions pas si ce plan était un parmi tant d'autres, si ce n'était que du vent ou s'il était sérieux. Vous aviez affirmé qu'il était sérieux et peut-être nous avons eu la faiblesse de vous croire.

Pour ce faire, une personne référente a été désignée à la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Elle est chargée de plusieurs missions. La première est d'informer les acteurs du milieu éducatif sur les dispositifs disponibles ou les actions à mener en lien avec le plan de prévention du radicalisme et du bien-vivre ensemble dans les secteurs de l'enseignement et de la culture. La deuxième est de mettre les écoles en relation avec des personnes ressources, des experts ou des associations faisant des animations dans les écoles sur ce thème. Enfin et surtout, la dernière est de répondre de manière appropriée aux demandes et aux questions des établissements scolaires et des acteurs de terrain face aux situations de radicalisme.

Force est de constater que cette troisième mission, un an après, est loin d'être assurée. En effet, le vendredi 22 janvier dernier, nous appre-

nions que des journalistes, voulant tester l'efficacité du service, s'étaient fait passer pour des professeurs voulant se renseigner sur les signes à surveiller chez des élèves soupçonnés de radicalisme. Ils ont donc appelé le numéro et quelle ne fut pas leur surprise – et la nôtre – de tomber sur une répondante qui n'avait, à l'évidence, aucune connaissance relative à la radicalisation. Elle a commencé, après moult hésitations, par leur conseiller d'appeler le coordinateur des équipes mobiles qui était malheureusement malade ce jour-là. Nous avons tous pu entendre l'enregistrement de cette conversation. Au-delà du problème qui nous occupe, l'image donnée de l'administration et de la continuité du service public est dramatique. Vous voulez réformer, il y a du boulot!

Le coordinateur des équipes mobiles était donc malade et sa collègue n'était disponible que l'après-midi. Cela veut dire qu'au moment de l'appel, il n'y avait personne! Certes, ce numéro de téléphone n'est peut-être pas un service d'urgence, mais il n'est pas très professionnel de ne pouvoir joindre une personne adéquate.

Afin de ne pas perdre son temps, le journaliste-professeur a décidé de poser quand même ses questions à la répondante qui a bien dû étaler sa méconnaissance du sujet. Elle l'a ainsi mis en attente afin de se renseigner auprès d'une collègue qui aurait suivi une formation en détection du radicalisme. Pourquoi ne lui a-t-elle pas directement passé la bonne personne? Elle s'est rappelée que sa collègue lui avait dit quelque chose à ce propos, mais elle restait dans le flou. Ensuite, la répondante a bredouillé, balbutié quelques banalités et lieux communs à la simple question de savoir comment détecter des signes de radicalisme chez un élève. Elle a ainsi répondu qu'il fallait vérifier s'il y avait eu des changements dans la manière de se comporter ou de se vêtir et si le jeune avait tenu des propos montrant qu'il se radicalisait. Ainsi, si un jeune répond «Je suis radicalisé et je pars en Syrie», son cas est clair!

Le corps enseignant et les directions ne sont pas aidés avec de telles réponses. Nul besoin de quelqu'un ayant suivi une formation *ad hoc* pour répondre cela. Ici, nous sommes en face de la non-formation absolue! C'est proprement scandaleux, Madame la Ministre!

Que quelqu'un soit absent ou malade, cela peut arriver. Il est toutefois indispensable de le remplacer par un interlocuteur compétent et non par une personne qui ne peut donner aucune réponse. Ce service existe depuis un an et je me demande comment a été organisée la sélection. Quels sont les profils de formation? Existe-t-il au moins une grille de questions à la disposition de la téléphoniste qui peut alors transférer la communication au service compétent? Il faut savoir qui appelle, de quelle école il s'agit, quel est le problème, si on a observé un comportement étrange, quel est l'âge de l'élève, comment contacter rapi-

dement la direction et les enseignants! Cela implique au minimum de disposer d'une grille de réception.

Ces faits sont à mettre en relation avec un événement concomitant. En effet, le directeur de l'école Anneessens-Funck a été suspendu, à tort ou à raison, parce qu'il n'aurait pas communiqué à temps les coordonnées de Bilal Hadfi, l'un des kamikazes des attentats commis à Paris, alors qu'il avait constaté des changements chez l'élève et une volonté de partir en Syrie.

Lorsqu'un enseignant, un éducateur, un directeur entend, voit, constate certaines choses, peut-on encore aujourd'hui lui reprocher de ne pas les signaler dans les meilleurs délais, si possible à temps, dès lors qu'il n'y a pas de répondant au téléphone? Il faut professionnaliser les choses et assurer un suivi. J'ignore ce qu'a fait l'administration de cet appel du journaliste-professeur, mais un suivi est indispensable.

L'année dernière, en compagnie de quelques parlementaires de mon parti, je me suis rendue au Danemark, notamment sans la ville d'Aarhus, que le ministre Madrane a d'ailleurs lui aussi visitée. Nous avons pu constater que des contacts relais y sont assurés entre les services sociaux, les écoles et les services de sécurité, dans un cadre de secret professionnel partagé, une notion difficile à mettre en place en Belgique. Cela permet d'assurer à chaque dossier une gestion parfaitement coordonnée entre intervenants sociaux – je raisonne ici en ma qualité de présidente de CPAS –, professionnels de l'enseignement – c'est votre responsabilité, Madame la Ministre – et services de sécurité: la police ou, le cas échéant, la Sûreté de l'État.

Madame la Ministre, en réaction au reportage, vous aviez annoncé que, dès le lundi 25 janvier, vous prendriez les mesures nécessaires pour rendre le numéro vert beaucoup plus professionnel. Je ne vous ai pas fait l'affront de passer un appel pour vérifier ce qui avait changé. J'avoue que j'ai été tentée de le faire, mais j'ai préféré faire d'abord mon travail de parlementaire en vous interrogeant. Quelles mesures ont-elles été prises dès le lundi 25 janvier? D'autres mesures le seront-elles dans un proche avenir? En dépit de vos promesses et de celles du ministre-président d'octroyer des moyens financiers et humains supplémentaires, permettez-moi de vous dire que tout cela ne servira à rien si ces derniers ne sont pas affectés à des mesures efficaces et si les personnes ne sont pas convenablement formées. Quelles mesures sensées ont-elles été concrètement mises en œuvre depuis le 25 janvier? Qu'en est-il de cette vingtaine de personnes qui seront engagées pour répondre utilement aux appels? À quoi servira ce budget de 1,6 million que vous comptez débloquent? Sur la base de quelles compétences ces personnes seront-elles recrutées? Des formations leur seront-elles proposées? Existe-t-il des formations adéquates et efficaces? Les propos dignes du café du commerce sur la radicalisation sont une

chose, le professionnalisme face au radicalisme en est une autre.

Enfin, d'où les moyens débloqués proviendront-ils? Ce montant de 1,6 million devra-t-il faire l'objet d'une discussion dans le cadre de l'ajustement budgétaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous avez une bonne expérience de l'enseignement et que vous suivez depuis longtemps la création des services, je m'étonne que vous nous parliez de la création il y a un an d'un service affecté au problème du radicalisme. Il s'agit d'une confusion que je peux bien comprendre. Le journaliste ne disposant pas des circulaires, il ne pouvait pas savoir qu'il était possible d'appeler en ligne directe le service expert en radicalisme. Il a donc donné d'autres numéros.

Le numéro dont vous parlez n'est pas nouveau. C'est le numéro vert «dispatching», à la disposition des enseignants depuis 2010. Il ne s'agit pas, et nous ne l'avons jamais présenté comme tel, d'un numéro dont la vocation est de répondre en ligne directe à des questions relevant d'une expertise en radicalisme. Le personnel qui y travaille est formé pour répondre à une série de questions classiques. J'ai ici la liste des formations que les travailleurs suivent: formation à la Croix-Rouge pour répondre à des situations d'exception, formation à l'écoute à l'ASBL Médiation, supervision mensuelle, etc.

Pour tout ce qui relève des équipes mobiles, d'une situation de crise et surtout du radicalisme, le rôle du numéro vert est d'envoyer et de dispatcher, ce que l'opérateur a fait. Jamais ce service n'a eu pour ambition ou mission de répondre en ligne à des questions touchant le radicalisme qui est un problème complexe ne souffrant aucune approximation: c'est un problème qui relève du domaine des spécialistes. Raison pour laquelle, dans la circulaire que nous avons envoyée à l'époque, nous avons donné les noms et numéros des deux spécialistes. Ces personnes sont formées et travaillent avec les directions d'établissement. D'après les retours que j'ai eus, ces directeurs sont enchantés des interventions de ces deux spécialistes. Pierre Mengal et Bruno Sedran sont tous deux des criminologues diplômés. Ils ont notamment suivi la formation *Bounce* donnée par le SPF Intérieur et divers séminaires sur la lutte et la prévention contre le radicalisme. Ils sont chargés de répondre par téléphone et, le cas échéant, de se rendre sur place.

Le numéro vert reçoit 2 600 appels alors que nous n'avons dû procéder qu'à 27 interventions pour des questions de radicalisme. Ces interventions peuvent porter sur des questions légales et ne concernent pas forcément des cas en tant que tels.

À la suite de l'émission, j'ai demandé un rapport à mon administration. La personne en question n'étant pas compétente, elle a donc trans-

féfé l'appel à la directrice de l'équipe mobile. Celle-ci était apparemment malade ce jour-là.

Pour amplifier encore les processus mis en place pour aider les directions, cinq autres personnes sont actuellement en formation. Elles viendront renforcer le travail des deux spécialistes qui, jusqu'à présent, ont pu répondre aux demandes. Ils travaillent évidemment en lien avec les différents services spécialisés en matière de prévention contre le radicalisme, ainsi qu'avec les autorités fédérales et locales. Les prises en charge se font immédiatement avec les bonnes informations et un très bon soutien au niveau des directions.

La Fédération Wallonie-Bruxelles décidé il y a quinze jours – donc avant le fameux appel – de créer, à l'instar de ce qui se fait au Québec – où Rachid Madrane et Rudy Demotte se sont rendus récemment – un service doté de personnes ressources qui pourront répondre directement aux questions, éventuellement avec l'aide de personnes spécialisées selon le cas. Ce centre serait installé dans l'administration des Maisons de la justice pour bénéficier aussi d'un lien avec les autorités fédérales. Nous espérons que ce centre sera opérationnel dans le courant de cette année.

Quand on est face à un cas de ce type, comme cette jeune dame qui, pensant qu'il s'agissait peut-être d'un journaliste, a cru qu'il fallait qu'elle réponde quelque chose, on ne peut pas improviser. C'était la dernière chose à faire. J'ai demandé que l'on rappelle les règles. Lorsque la personne chargée du dispatching reçoit un appel concernant le radicalisme, elle doit transférer l'appel à un spécialiste et préciser qu'elle n'a pas d'autre compétence que de transférer l'appel. Cette dame a voulu bien faire, mais comme elle a improvisé, on a eu l'impression que c'était une spécialiste qui répondait. La situation a bien sûr été rectifiée. J'ai rencontré les services de l'administration et demandé que l'on reprecise les protocoles. Les spécialistes, ce sont les deux coordinateurs formateurs.

Par ailleurs, nous sommes en train de préparer une série de formations, notamment avec les professeurs de religion musulmane, et en collaboration avec l'UCL et le CISMOC.

(M. Jean-Paul Wahl, vice-président, prend la présidence)

Les équipes mobiles ont également suivi des formations AMOK. Le processus de formation et de spécialisation est donc en cours pour un plus grand nombre d'agents. On a d'ailleurs demandé à l'IFC de prévoir cette année une formation spécialisée pour les professionnels en la matière.

Cet incident regrettable a pu donner l'impression qu'il s'agissait d'un numéro vert direct «radicalisme» alors que le numéro est celui du dispatching qui existe depuis 2010 et qui devait se borner à transférer l'appel à la personne compétente. Si celle-ci ne répond pas pour une raison ou

une autre, il faut se limiter à communiquer ses coordonnées et ne pas improviser. L'erreur a été d'improviser pour faire bonne figure.

Nous travaillons avec l'ensemble de mes collègues à la mise en place de ce service avec des candidats triés sur le volet et des formations spécifiques, mais, comme l'ensemble des interlocuteurs européens, nous sommes confrontés à de nombreux besoins en terme de formation et de spécialisation dont le savoir est actuellement dans les mains de quelques universitaires et de quelques islamologues. Pour le moment, tout le monde se partage les formations.

L'ensemble des pays européens mettent également en place des formateurs de formateurs puisque, ces derniers temps, nous devons faire face à une importante demande de formations.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – La ministre a fait ce qu'un ministre doit faire, défendre son administration, mollement parce qu'il n'y avait effectivement pas grand-chose à défendre... J'en tire quand même quelques conclusions.

Madame la Ministre, je pense que vous n'avez pas eu l'occasion de voir la séquence, mais je me la suis repassée. L'image était désastreuse, c'était une image d'incompétence totale, même téléphonique. Toute personne qui se trouve derrière un numéro vert, dispatching ou autre doit avoir une grille des questions à poser à son interlocuteur et une série de réponses à proposer. S'il y a confusion sur les numéros de téléphone, cela veut dire que l'information n'est pas claire sur qui appeler quand. Face à un problème de radicalisme, le système de dispatching devrait diriger vers un numéro et une extension clairs et précis. Voilà la réponse professionnelle attendue, ce qui n'a absolument pas été le cas. Madame la Ministre, je vous invite à réécouter la séquence.

J'ai connu un précédent en Fédération Wallonie-Bruxelles où, piégé par la télévision, un fonctionnaire donnait l'air bête à toute l'administration. On n'a rien trouvé de plus intelligent que de virer le fonctionnaire! J'ai tout de suite dit que j'espérais qu'on n'allait pas virer la préposée au téléphone. Mais celui qui répond au numéro de dispatching devrait être capable de dire, dans les deux minutes, qu'il n'est pas le bon interlocuteur et donner le bon numéro. Je le répète, c'est une image désastreuse. Dans un dossier où l'on peine à faire preuve de professionnalisme parce que la problématique est tout à fait nouvelle, que dès lors on cherche les formateurs pour former les gens et qu'en même temps, on devrait déjà être formé pour pouvoir être opérationnel, donner cette image de non-professionnalisme absolu, même de la téléphonie, c'est véritablement dramatique! Ce ne sont que des procédures, mais il faut que les gens qui sont en contact avec le public au téléphone aient des listes téléphoniques pour pouvoir diriger correctement celui qui appelle, qu'ils aient des questions à poser pour pouvoir au moins

enregistrer une demande. Ceux qui appellent doivent absolument avoir un interlocuteur. Il faut donner au spécialiste antiradicalisation un autre numéro de téléphone que le numéro vert. Le grand public s'y perd.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela figure dans la circulaire à destination des enseignants.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – D'accord, mais les enseignants et les directions reçoivent des tas de circulaires, ils ne peuvent apprendre par cœur tout ce qui y figure. Il faut des informations claires et un numéro spécial vers lequel diriger les enseignants en cas de problème de radicalisation. J'espère que cet énorme couac télévisuel servira à professionnaliser cette initiative. Si nous y arrivons, même si on a perdu un an, on peut espérer qu'à l'avenir, il y aura une réponse.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais ajouter qu'il y a des êtres humains derrière tout ceci.

Je vous lis simplement la version de la personne qui vit cela assez mal. Elle explique: «Vendredi matin, au numéro vert, je suis contactée par une personne qui se présente comme professeur de mathématiques. Il dit souhaiter des informations sur un changement de comportement chez un jeune, sans évoquer de cas concret. Je tiens à préciser que la personne ne mentionne pas le mot «radicalisme». Toutefois, je comprends que c'est de cela qu'il s'agit. Je comprends également que j'ai très certainement affaire à un journaliste, car les questions posées, surtout l'orientation de celles-ci, ne sont pas celles des enseignants que nous traitons habituellement. Me sentant piégée, je suis déstabilisée et perds mes moyens. Toutefois, je lui fais part que s'il y a suspicion de radicalisme chez un jeune, il doit aller voir sa direction, puis la police.»

Voilà ce qui s'est passé. Pensant qu'elle devait sans doute dire quelque chose parce qu'elle voyait bien que ce n'était pas normal – elle n'est pas professionnelle politique, elle n'est pas attachée de presse, cela ne lui arrive jamais –, elle a voulu bien faire, elle a répondu alors qu'elle n'aurait pas dû. Voilà une jeune femme traumatisée... Bien évidemment, on donnera les différentes recommandations pour éviter ce genre de chose à l'avenir. Mais il faut aussi comprendre ce qui s'est passé. Je ne dis pas que c'était l'idéal, mais elle n'était simplement pas la spécialiste. Je ne vais pas prendre de sanction, ce serait inhumain. Par contre, il faut une meilleure formation dans ce type de cas et, de manière générale, pour assurer le bon dispatching avec les mots adéquats. Si elle ne s'était pas sentie piégée, elle aurait probablement travaillé comme d'habitude. C'est une personne contre laquelle il n'y a jamais eu la

moindre plainte.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne veux pas traumatiser cette personne et mon intervention n'est pas dirigée contre elle, mais contre une mauvaise gestion de votre administration qui ne donne pas l'outil aux agents qu'on expose.

Puisque, le 25 janvier, vous avez pris les choses en main, j'espère que depuis lors toute personne qui répond à un numéro vert est armée pour poser les bonnes questions et orienter correctement les gens.

Mon intervention n'avait d'autre objectif que d'exercer ma responsabilité politique de contrôle parlementaire.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Interpellation de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Surveillances de temps de midi dans les écoles» (Article 76 du règlement)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Nous discutons régulièrement, dans cette commission, de l'encadrement des élèves durant les temps de midi, problème important pour nos écoles. Tout comme vous, je suis interpellée autant par des écoles libres que communales.

Les établissements scolaires manquent en effet de moyens pour engager des personnes afin de surveiller les enfants pendant ces moments. Les subventions qui leur sont octroyées à ce titre, au taux horaire de 5 euros par unité de surveillance, ne sont pas suffisantes pour couvrir l'entièreté des frais. Une participation des parents est donc souvent demandée.

Les établissements ont différentes possibilités pour organiser cet encadrement. Celui-ci peut être assuré, sur une base volontaire et gratuite, par les enseignants eux-mêmes. Néanmoins, ceux-ci ont légitimement envie de profiter de leur pause de midi, sans parler de l'absence de rémunération qui a, bien sûr, un caractère dissuasif.

Une autre solution consiste à engager du personnel sur la base de contrats ordinaires ou de chèques ALE.

Dans les faits, beaucoup d'écoles utilisent la subvention reçue à cet effet pour défrayer des travailleurs volontaires (bénévoles). Néanmoins, cette pratique a été condamnée par des rapports de vérificateurs aux comptes, menaçant même les écoles d'une suppression du subside. En effet, celui-ci ne pourrait être utilisé que pour des rémunérations et non pour des défraiements, en vertu de l'article 6 de l'arrêté de l'exécutif de la Com-

munauté française du 18 juillet 1991 relatif aux surveillances de midi dans l'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé.

Quelle piste pourriez-vous envisager afin de résoudre ce problème? Vous semble-t-il possible d'élargir la subvention consacrée à cet encadrement dans le contexte budgétaire actuel? Serait-il envisageable, et juridiquement acceptable, de modifier l'arrêté afin de permettre l'utilisation de ces subventions à titre de défraiement?

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – J'aimerais aller dans le sens de Mme Vandorpe. Sachant que le subside octroyé permet de rémunérer une personne pour cent enfants, mais que la grosse majorité d'entre eux restent à l'école durant l'heure de midi, on se rend très vite compte qu'il est insuffisant.

Par ailleurs, comme la présence à l'école n'est pas obligatoire à ce moment-là, on ne peut obliger les enseignants à surveiller les élèves.

Ne pourrait-on envisager d'inclure cette pause de midi dans le décret Accueil Temps Libre (ATL), qui, sauf erreur de ma part, ne permet pas pour l'instant d'utiliser les subventions ATL pour le temps de midi?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Au-delà des 1 560 minutes de prestations légales des enseignants par semaine – chargés de cours et concertations comprises –, l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire est bien un service rendu par et sous la responsabilité des pouvoirs organisateurs. Chaque école peut proposer ou organiser un dispositif d'accueil propre avant le temps scolaire, sur le temps de midi et après le temps scolaire.

Seul le temps de midi est faiblement subventionné, à hauteur d'une moyenne d'un surveillant pour 100 élèves, dans le cadre des budgets actuels.

Comme vous le savez, j'ai proposé, dès mon arrivée, une disposition permettant que désormais, 30 % des dotations de fonctionnement puissent être utilisés pour payer du personnel d'entretien, de remédiation, de logopédie ou de surveillance, au lieu des 20 % qui étaient antérieurement réservés uniquement au personnel d'entretien. C'est un élément nouveau qu'il faut prendre en compte.

Le service peut externaliser ou internaliser. Certaines communes apportent une aide – cela peut rendre les choses plus compliquées pour l'enseignement libre, qui n'a pas toujours les mêmes types d'aides. La multiplicité des services extrascolaires explique le recours à différentes formes de statuts du personnel d'encadrement – ALE, contrats de bénévolat, ASBL. Il est vrai qu'il faudrait stabiliser et renforcer le dispositif.

Certains ont recours au bénévolat. Une nou-

velle législation gère la rémunération des bénévoles. Actuellement, l'allocation destinée à défrayer les bénévoles qui presteraient les surveillances de midi va à l'encontre de l'article 5 de l'arrêté subventionné – car l'allocation vise expressément la surveillance de midi proprement dite –, mais surtout à l'encontre de l'article 6, qui précise que les subventions visent à rémunérer les surveillants du temps de midi et que les pouvoirs organisateurs reçoivent d'autres types de subventions qui peuvent être utilisées à cet effet, notamment celle relative aux frais de fonctionnement.

Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas changer l'arrêté. J'ai donc demandé à mon cabinet d'envisager cette possibilité. Il faudra que tout le monde l'accepte: nous devons nous concerter avec les représentants syndicaux et un bénévole n'est pas un salarié ou une personne rémunérée. À titre personnel, je n'ai aucune objection cet égard.

Par ailleurs, les possibilités que vous évoquez, Madame Maison, doivent aussi être analysées. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour améliorer nos capacités dans le cadre budgétaire actuel en réaffectant, le cas échéant, les 30 % de la dotation. Nous sommes en train de repenser le décret ATL. Tout est lié, au-delà de la logique des points APE pour lesquels nous aimerions bien recevoir la somme en fonctionnement – et non plus en statuts.

En Région wallonne, une réforme vient d'être proposée: elle transforme les points APE en subventions dans les secteurs. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la question reste ouverte pour l'après-2017. D'ici là, le système actuel est maintenu. Nous n'avons pas la certitude que ces montants seront transférés, ce qui serait pourtant une solution intéressante. Mais vous connaissez les débats affectant les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région.

C'est un travail qui devra être mené. Nous pourrions en reparler. Il s'agit de modifier un arrêté et, pour ce faire, il nous faut simplement l'accord des syndicats.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Nous reconnaissons les efforts réalisés via les 30 % de la dotation qui peuvent être affectés. Vous êtes proactive sur la problématique de l'arrêté. C'est positif.

Nous comprenons les contraintes budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais comme vous le disiez, les communes ont aussi des restrictions financières alors qu'elles essaient d'aider certains pouvoirs organisateurs libres qui n'ont pas les mêmes moyens que notre Fédération.

Nous savons que vous veillerez à défendre les points APE et que pour le Pacte d'excellence, des têtes continueront à bouillonner pour trouver d'autres idées!

M. le président. – L'incident est clos.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 11h 45 et est reprise à 12 h.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

3 Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Annonces de régionalisation de l'enseignement» (Article 76 du règlement)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Ce samedi 23 janvier, le ministre fédéral des Affaires étrangères s'est prononcé en faveur d'une gestion de l'enseignement francophone par une institution coupole qui regrouperait des représentants des gouvernements wallon et bruxellois. Selon lui, il importe de rendre les francophones plus forts sans se préoccuper de ce qui se passe en Flandre.

Le ministre fédéral se fait ainsi le relais des députés de son parti qui déniaient déjà en septembre 2015 l'utilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, révélant le MR comme le meilleur allié de la N-VA pour réaliser son projet confédéraliste en sapant toute solidarité entre la Wallonie et Bruxelles. Pour DéFI, la Fédération Wallonie-Bruxelles permet au contraire de respecter l'autonomie des Régions, tout en permettant de faire valoir les droits et intérêts des francophones de tout le pays, en étant une voix francophone audible et claire face à la tendance nationaliste.

À l'heure où une fraction de députés plaide pour une refédéralisation des compétences qu'ils ont eux-mêmes décidé de régionaliser dans la sixième réforme de l'État, DéFI exige une clarification de tous les partis sur cette question. Pour notre formation, les francophones de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre méritent des positions politiques cohérentes concernant l'avenir du pays et des matières aussi fondamentales que l'enseignement et la formation.

Quel est l'état de cette question dans votre gouvernement? Quelles positions claires pouvez-vous prendre devant les francophones du pays? Des analyses portant sur les conséquences de la régionalisation visée sont-elles commandées?

M. le président. – M. Doulkeridis souhaite se joindre à l'interpellation.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Ma collègue souhaite connaître la position des différents partis. J'exprime aujourd'hui avec plaisir le point de vue du parti Ecolo sur cet enjeu. Je me réjouis de cette interpellation qui nous donne l'occasion

de débattre d'un sujet dont il est bien plus souvent question à l'extérieur qu'à l'intérieur de ces murs.

La sortie de M. Reynders a eu lieu au moment où le comité de concertation a prouvé par l'absurde notre énorme capacité à travailler entre entités différentes, fédérales, régionales et communautaires... Prétendre qu'une solution, dans ce pays, est de régionaliser encore plus certaines compétences et que tout sera réglé par des accords de coopération, c'est se moquer du monde! Cette affirmation ne tient pas compte de la réalité objective et observable dans ce pays depuis trente ans. Nous savons que des collaborations avec d'autres entités seront nécessaires.

L'enseignement est, pour Ecolo, une compétence comparable à la sécurité sociale. Une régionalisation ou une réponse institutionnelle ne régleront rien. Ces compétences doivent être gérées au niveau le plus haut afin d'organiser les solidarités les plus larges possible.

Nous savons que la refédéralisation de l'enseignement n'est pas envisageable aujourd'hui. Cependant, les récentes études de deux universités démontrent que les parlementaires, lorsqu'ils sont interrogés individuellement, en dehors des périodes électorales, se montrent plutôt favorables à cette proposition. Le niveau le plus haut pour gérer ces compétences est le plus pertinent. Les parlementaires donnent cette réponse lorsque leur réflexion est libre. Lorsque leur réflexion est balisée par les programmes des partis et les résultats des élections, leurs avis se calquent sur les positions partisans et s'écartent d'une certaine objectivité.

Gérer l'enseignement avec une population large est indispensable. Nous devons travailler avec et pour un maximum de citoyens. Briser cette solidarité est contraire aux valeurs progressistes que nous défendons. Briser la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles est incompréhensible dans le contexte actuel. Nous avons besoin de plus de solidarité et pas l'inverse. Nous devons gérer ensemble des compétences et pas l'inverse.

Le statu quo n'est peut-être pas non plus la solution.

Plutôt que de plaider pour une régionalisation de la compétence, je peux entendre l'argument de ministres régionaux qui veulent établir une cohérence plus forte avec les politiques qu'ils gèrent à l'échelon des Régions. Cet objectif est atteignable autrement que par la régionalisation. Pour régler ce problème, il suffit en effet que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit composé de ministres régionaux, que les mêmes ministres constituent les gouvernements régionaux et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On pourrait imaginer que le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit M. Demotte ou M. Magnette, ce qui permettrait d'ailleurs à l'un des deux de s'occuper pleinement de sa ville. En d'autres termes, si la ministre-présidence est wal-

lonne et que le parti socialiste choisit de mettre une de ces deux personnes à cette place et que, pour contrebalancer, M. Vervoort devient le ministre bruxellois du Budget, les Régions pourraient avoir une action plus directe sur les compétences gérées à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permettrait d'éviter les matchs de ping-pong habituels. On pourrait donc aller plus loin et faire en sorte que ces compétences ne soient pas seulement gérées par les mêmes partis, mais aussi par les mêmes personnes. L'équilibre serait ainsi maintenu.

Il est donc possible d'améliorer la situation sans rompre l'indispensable solidarité entre Wallons et Bruxellois.

M. le président. – La parole est à M. Henquet.

M. Laurent Henquet (MR). – Je voudrais relativiser quelque peu les propos de Mme Maison, qui a parlé de l'ensemble des députés. On trouve, dans tous les partis, des personnes favorables à la régionalisation et d'autres qui le sont un peu moins. Concernant l'enseignement, j'observe quand même que la différence se marque de plus en plus entre la situation vécue à Bruxelles et celle vécue en Wallonie. Le décret «inscriptions» est né en raison d'un problème survenu dans dix écoles bruxelloises et a été imposé à 550 écoles. Dans mon établissement, le coût a représenté 300 heures de travail administratif supplémentaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne nous a pas fourni le personnel nécessaire pour gérer ces nouvelles tâches.

Par ailleurs, le boom démographique est beaucoup plus important, on le sait, à Bruxelles qu'en Wallonie. La réponse à donner doit donc être différente.

Enfin, selon l'étude McKinsey, il y a dix ans, à Bruxelles, 44 % des enfants en maternelle et en primaire ne parlaient pas le français à la maison. Dix ans plus tard, nous en sommes à 55 %. Cela signifie que dans ces écoles, le métier d'instituteur n'est pas le même que dans d'autres établissements. La préparation relative à la formation initiale des enseignants doit donc également être différente. On peut se demander, Monsieur Doukeridis, pourquoi la compétence de la formation a été régionalisée. On peut tenir le même raisonnement pour l'emploi. Bref, il existe des différences objectives sur le terrain, différences qui méritent une réflexion circonstanciée.

M. Gilles Mouyard (MR). – Tout comme M. Henquet, à ce stade, ma religion n'est pas encore faite. En tout cas, en Allemagne, l'enseignement a été régionalisé. Désormais, ce sont les lands qui s'en occupent et leur autonomie est totale. Et j'ai l'impression que les choses se passent plutôt bien. Une structure chapeaute effectivement cette compétence, notamment pour l'équivalence des diplômes et pour les programmes, mais ce n'est pas une structure poli-

tique. À ma connaissance, les choses se passent correctement. Bref, en Allemagne, cette compétence est entièrement régionalisée depuis des années.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Une fois n'est pas coutume, nous assistons à un débat opposition contre opposition.

Je suis ravie des propos de Mme Maison et de M. Doukeridis auxquels je souscris pleinement, et ce depuis bien avant de me retrouver dans cette institution. En effet, le débat ne réside absolument pas dans le fait de soutenir une institution plutôt qu'une autre. Quand on fait de la politique, l'objectif, c'est les politiques, c'est-à-dire le fond, les actions, la manière dont, par conviction, on défend un projet et on le réalise au bénéfice des citoyens.

L'institution, l'administration, les infrastructures, les services qui deviennent des fins en soi confinent à l'absurde et reviennent à se tromper d'enjeu. Malheureusement, ces considérations ont bien trop miné la Belgique, pour les raisons que l'on sait, et en ont fait un des pays les plus fragmentés, un pays de plus en plus ingérable, tant entre niveaux de pouvoir que dans le monde francophone, si l'on n'y prend garde.

Je trouve absurde que nous nous soyons tant battus, en tant que francophones, pour maintenir une solidarité au sein de l'État fédéral, sans être des belgicains rétrogrades, au nom d'une conception universaliste et parce que nous pensions, sur une planète devenue village, que onze millions de personnes – pas même le quartier d'une métropole – devaient être capables de s'entendre pour gérer ensemble. D'une manière assez unie, les francophones se sont toujours opposés au morcellement de l'État et de ses compétences et ont toujours voulu veiller à maintenir une solidarité. Tout cela pour en arriver où nous en sommes, après cette sixième réforme de l'État dont on connaît les conséquences parfois difficiles. J'ai dû mener hier une réunion sur la manière dont nous allions organiser les politiques de prévention pour la santé dans le monde francophone. Je puis vous assurer qu'il faut presque une équation mathématique pour s'y retrouver, ce qui ne va pas améliorer le temps nécessaire à la prise de décision.

Cela dit, on sait pourquoi cette réforme a été acceptée et ce que l'on a sauvegardé. On sait surtout que nous devons choisir entre cette réforme et la disparition du pays. Les francophones étaient unis, à ce moment. Aujourd'hui, cette identité francophone semble pour certains vouée à disparaître. Or, j'affirme qu'elle existe et qu'elle n'est pas du tout incompatible avec l'évolution des phénomènes régionaux. J'ai passé la moitié de ma vie à Charleroi, pour venir ensuite vivre à Bruxelles. Je n'ai pourtant pas l'impression d'être une immigrée, tant s'en faut.

Cependant, force est de constater que nous

avons importé le cancer qui a miné l'État belge, après avoir connu pourtant une période de crise et de paralysie de plus de 500 jours. C'est tout de même suicidaire. Nous devons pourtant assimiler la réforme de l'État qui n'est pas simple et notre urgence – on le voit tous les jours, en gouvernance comme sur les politiques – est d'avoir un projet mobilisateur et collectif – en respectant les compétences de chacun, évidemment –, une sorte de feuille de route, un projet dynamisant, pour la Belgique francophone qui existe bel et bien et est ouverte sur le monde. Pour ma part, je la défends avec force et je trouve absurde de la scinder, de la régionaliser voire de la sous-régionaliser, car cette tendance existe, je l'ai constaté pour avoir été présidente de parti pendant douze ans.

Veut-on, en 2016, défendre des gouvernances à ce point médiévales, où tout le monde est retranché sur sa petite forteresse et sur le plus petit commun dénominateur, alors que nous avons besoin d'une stratégie universaliste sur le plan européen et sur le plan mondial, sachant que l'Europe est déjà en plein questionnement? Je ne le pense pas.

Pour autant, faut-il nier les particularismes régionaux? Sûrement pas! Je veux parler d'unité francophone plutôt que de solidarité francophone, car cette dernière suppose des riches et des pauvres, un nord et un sud. Non, nous sommes dans une question d'identité positive et d'unité minimale dans un pays qui, je le rappelle au passage, est confronté à quelques échéances qui demandent tout de même que l'on soit unis. Au lieu de s'envoyer des noms d'oiseaux et de réunir des comités de concertation qui ne marchent pas, nous aurions peut-être intérêt, comme on l'avait très intelligemment fait auparavant, de manière très positive et très professionnelle, à préparer des solutions ensemble pour éviter des démantèlements.

Nous ne sommes jamais qu'une minorité dans ce pays. Pour le moment, on fait semblant qu'il ne se passe rien parce qu'un parti nationaliste est au pouvoir au niveau fédéral, mais nous connaissons tous ses volontés et les échéances qu'il se fixe pour les concrétiser. Nous aurons alors intérêt à être unis. Une minorité qui se divise ne peut rien espérer.

Je suis d'accord avec M. Doulkeridis, ce débat peut renforcer les convergences de vues et l'efficacité, même si chacun exerce ses compétences en toute autonomie. Lorsque j'étais présidente de mon parti, j'ai toujours défendu les doubles casquettes avec notamment un seul ministre du Budget pour les deux entités, voire les mêmes ministres partout. J'aimerais moi aussi des réunions conjointes régulières des deux gouvernements. Je regrette vraiment que le monde intra-francophone fasse plutôt machine arrière à cet égard alors que, depuis la sixième réforme de l'État surtout, de nombreuses compétences des Régions et de la Fédération sont entremêlées. Ce

n'est qu'ensemble que nous pourrions faire de grandes choses, même en matière culturelle.

Ainsi, à Bruxelles, si nous voulons mener une politique culturelle ambitieuse et digne d'une métropole, nous avons besoin de disposer d'une feuille de route collective que chacun déclinera dans son propre domaine de compétences. C'est la meilleure manière d'éviter les luttes d'ego et le saupoudrage des moyens, de développer des politiques beaucoup plus cohérentes et de mener à bien des événements bien plus importants.

La situation des Québécois n'est peut-être pas tout à fait comparable à la nôtre, mais quand je vois comment une identité positive force une dynamique, une visibilité, un sentiment de cohérence, j'estime que c'est un exemple à suivre. Aujourd'hui, les francophones de Belgique ne savent plus à quoi se raccrocher. Prenons l'exemple des distinctions honorifiques: il existe les Mérites wallons, les Coqs de cristal de la Communauté française et Bruxelles qui veut s'émanciper dans ce domaine. Soit, mais cela va à l'encontre de politiques conjointes.

J'estime que nous devrions faire bien davantage la promotion de la Belgique francophone à l'étranger. Les acteurs culturels en sont en tout cas demandeurs. Si nous croyons à l'existence de cette entité francophone, il me paraît logique de garder dans des mains communes ce qui constitue l'âme d'une identité et d'une personnalité, à savoir l'éducation et la culture. Ce sont des compétences atemporelles, qui incarnent une vision et des valeurs. Elles s'exercent bien sûr dans le cadre d'un État fédéral où nous nous sentons bien et en relation avec des néerlandophones que nous respectons, mais aussi dans une Europe que nous rêvons certes de voir peut-être évoluer différemment. Je le répète, nous avons tout à gagner à garder une gestion conjointe de ces compétences.

Je reconnais, Monsieur Henquet, que la situation à Bruxelles et en Wallonie est différente et que l'application du décret «Inscription» pourrait être modulée en fonction de ces caractéristiques, notamment le nombre d'élèves. Il me semble toutefois que les différences sont plus importantes entre Virton et Charleroi qu'entre Waterloo et Uccle. On a évoqué les *Identités meurtrières* d'Amin Maalouf. Les identités sont intéressantes quand elles sont positives et compatibles avec des projets communs. On peut être fier d'être Namurois tout en se disant vraiment francophone et en portant fièrement cette identité à l'extérieur.

On pourrait aussi être fier d'être Belge et on aurait peut-être intérêt à le dire davantage, parce qu'on connaît malgré tout des succès avec les néerlandophones. Nous disposons d'un beau modèle, même s'il est compliqué. Le croisement des cultures germanique et latine apporte une richesse et celle-ci manque parfois. Je trouve intéressant de gouverner avec les néerlandophones. Mais ce débat est-il opportun? Ne connaissons-nous pas

d'autres urgences? Le Pacte pour un enseignement d'excellence est une urgence majeure, et je ne l'affirme pas parce que je m'en occupe.

De meilleurs liens avec la Région dans l'enseignement qualifiant seraient évidemment opportuns. Par exemple, je ne demande pas mieux que des CTA soient fusionnés avec les centres de compétence et de référence, qu'il y ait des bassins coordonnés, des opérateurs conjoints IFAPME, etc. Arrêtons cette petite guéguerre qui consiste à dire que les services n'accepteront jamais. Les services ne sont pas des fins en soi. Ils s'adaptent à une vision, qui doit être effectivement clarifiée. Il s'agit d'opérer des fusions, notamment par le biais d'accords de coopération.

Il ne vous aura pas échappé que M. Demotte n'a pas dit autre chose au nom du gouvernement en séance plénière du 6 janvier 2016. Je le cite: «Pour le gouvernement, le débat n'est pas d'actualité. Avec l'ensemble des ministres du gouvernement, je suis concentré sur la mise en œuvre des politiques pour lesquelles la Fédération est compétente». Pour lui, la priorité est donnée à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État et au maintien du lien indispensable entre Wallons et Bruxellois via les institutions et les compétences. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas travailler pour améliorer les choses. Le niveau de pouvoir intrafrancophone doit sûrement s'améliorer, mais ne doit jamais se scinder.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse claire, votre diatribe oserais-je dire. Il faut en effet distinguer le fond des choses et les outils. En ce qui concerne l'enseignement, le fond des choses, c'est la qualité de l'enseignement et la réduction des inégalités. Les outils, c'est la solidarité et l'unité francophones. Je me pose vraiment la question de savoir ce qui se passe dans la tête de ceux qui prônent une régionalisation de l'enseignement à une époque où la plus grande partie de la législation provient de l'Europe. Soit on est antieuropéen et on entre dans les sous-régionalismes, soit on a une certaine idée de l'Europe, de la Francophonie et de la Belgique et on n'entre pas dans ce type de débat, en tout cas certainement pas aujourd'hui, où il y a d'autres urgences.

En ce qui concerne les considérations de M. Henquet, il y a effectivement en Fédération Wallonie-Bruxelles des situations très différentes. Mais il en existe aussi à Bruxelles. Madame la Ministre, vous citez les convergences entre Waterloo-Sud et Uccle-Sud. Je signalerai pour ma part les divergences entre Saint-Josse et Uccle-Sud, par exemple. Que doit-on faire? *Communaliser* l'enseignement? Même dans la commune d'Uccle, que je connais bien, il existe des différences de population entre les douze écoles d'enseignement communal. Doit-on en arriver à édicter des règles différentes par *sous-commune* en raison des sous-particularismes? Cela n'a pas de sens.

Madame la Ministre, votre réponse me satisfait, à une nuance près. Ma troisième question portait sur l'analyse des conséquences d'une éventuelle régionalisation de l'enseignement. Je songe notamment à tout ce qu'on découvre à l'issue de la sixième réforme de l'État, des choses auxquelles même ceux qui y ont fermement adhéré ne s'attendaient absolument pas et que l'on découvre tous les jours.

Vous avez cité M. Demotte. M. Demotte a dit effectivement que la régionalisation de l'enseignement n'était pas d'actualité, ce qui est assez différent de votre discours, qui est beaucoup plus radical.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne suis pas du même parti.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je le sais, mais au sein de la formation politique de M. Demotte, il y a aussi des régionalistes purs et durs qui se sont prononcés pour une régionalisation pure et dure de l'enseignement et de la culture. Il y a des régionalistes dans toutes les formations politiques, sauf peut-être chez Ecolo et chez DéFI. J'ignore ce qu'il en est au cdH. Je dis simplement que lorsque, par souci de pragmatisme, on souhaite une régionalisation de l'enseignement – j'espère que cela n'arrivera jamais –, il faut peut-être analyser les conséquences d'une telle régionalisation. Ne commanderait-on pas une étude pour voir si les tenants de cette théorie *pragmatique* ont raison ou tort? Ne devrait-on pas anticiper? Même si l'anticipation n'est pas l'apanage de nos politiques. C'est la seule réserve que j'émetts à la réponse que vous m'avez fournie et qu'il m'a été agréable d'entendre.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12 h 30 et reprise à 14 h 20.

(Madame Olga Zrihen prend la présidence)

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

4 Interpellation de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Activités scolaires en dehors du temps scolaire» (Article 76 du règlement)

Mme Caroline Désir (PS). – Cette interpellation porte sur le travail à domicile, en dehors du temps scolaire, un sujet qui a déjà fait couler

beaucoup d'encre. En ce qui concerne l'enseignement fondamental, la question de l'étude des matières en dehors de l'école est encadrée par le décret du 29 mars 2001 qui prévoit que les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide de l'adulte, avec la mise à disposition des documents nécessaires. Ils doivent être pensés dans le prolongement des apprentissages, être individualisés et avoir un caractère formatif. Enfin, le décret prévoit une durée maximale des travaux en fonction des cycles: pas de devoirs en 1^{re} et 2^e années primaires, à l'exception de certains exercices d'entraînement à la lecture et à l'écriture, un maximum de 20 minutes par jour en 3^e et 4^e primaires et un maximum de 30 minutes par jour en 5^e et 6^e primaires.

Ce décret semble à ce jour assez mal assimilé, mal compris, mal appliqué et les pratiques des écoles sont très contrastées. Madame la Ministre, il ne s'agit pas de remettre en doute le principe du devoir ou de la leçon. En effet, l'enfant a besoin de moments de mémorisation ou d'exercices pour fixer la matière. Il s'agit de l'externalisation du travail pédagogique en dehors de l'école et donc au sein de la famille. Les parents ne sont pas forcément compétents pour cet accompagnement ou pédagogues. L'école après l'école n'est pas toujours nécessaire. L'élève redevient un enfant après la classe et on sait que les devoirs sont bien souvent la source de tensions familiales inutiles, à des moments où les capacités intellectuelles des enfants sont fréquemment épuisées après une journée d'école.

En ce qui concerne les élèves du secondaire, les devoirs et leçons ne sont pas réglementés. Les élèves se retrouvent ponctuellement surchargés de travail, parfois par manque de concertation entre les enseignants. Je tiens à souligner qu'à ce niveau, les inégalités entre familles sont bien réelles et que la possibilité de faire les devoirs et leçons à l'école, avec l'encadrement d'adultes compétents, devrait être offerte à tous. Une étude dirigée est organisée, gratuitement parfois, payante le plus souvent, par des établissements scolaires, mais la pratique n'est pas générale et le nombre de places est parfois limité. Des cours de remédiation sont également organisés dans de nombreuses écoles, mais pas de manière systématique.

Madame la Ministre, vous aviez déclaré, en réponse à une question parlementaire, en novembre 2014, que «l'apprentissage scolaire doit se faire pour l'essentiel à l'école, afin de garantir l'égalité des chances et qu'une étude dirigée doit pouvoir être mise en place. De cette manière, une stratégie nouvelle sera menée pour donner la chance à tous les élèves de pouvoir gérer leur travail personnel. Dans une réflexion plus large, cette action sera intégrée dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, afin d'éviter que les devoirs n'amplifient les inégalités sociales». Des avancées sur le sujet ont-elles déjà pu voir le jour? En ce qui concerne les élèves du secondaire, une

réflexion est-elle prévue, en ce qui concerne le travail à effectuer à domicile?

Bien entendu, cette question est liée à celle des rythmes scolaires, dont il était question. Les travaux de la première phase du Pacte font le lien entre les deux. Il y apparaît d'ailleurs clairement que la pratique des devoirs et des activités scolaires amenées en dehors du temps scolaire doit évoluer profondément, pour mieux tenir compte des élèves.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'étude de l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse met en effet en évidence les deux constats que vous évoquez: le renforcement de l'inégalité entre les élèves et l'interférence des devoirs dans la conciliation des temps scolaire, familial et personnel des enfants. À ces constats, il convient d'ajouter le poids parfois négatif des logiques du travail à domicile sur nos élèves à troubles spécifiques.

Ce triple constat renvoie à l'application, pour le seul enseignement fondamental, du décret du 27 mars 2009 relatif au travail à domicile. Quinze ans plus tard, on peut constater que ce décret n'a pas toujours été bien appliqué dans de nombreux établissements ou que ses applications sont disparates. Ce décret, qui visait à annihiler certains excès constatés à l'époque, n'a pas toujours été suivi d'effets, ces excès subsistant encore dans certaines écoles. Parfois, les enseignants donnent trop de travaux à domicile, des travaux trop difficiles ou des délais trop courts.

Je ne suis cependant pas de ceux qui pensent qu'il faut une école sans devoirs et sans travail personnel de l'enfant. Si l'on veut repenser les choses, il faut peut-être consentir un peu plus d'autonomie à l'enfant pour les préparations personnelles, mais il ne faut pas oublier qu'un minimum de savoir et donc d'étude est nécessaire. Il faut bien sûr structurer l'étude et veiller à offrir à tous les élèves des conditions et un accompagnement égaux. Selon moi, il faut continuer à encourager l'effort, car, pour réussir à l'université, par exemple, la capacité d'étude et d'organisation est fondamentale.

Pour l'enseignement secondaire, il n'existe pas de réglementation relative au travail à domicile. On constate qu'avec ou sans l'existence de balises, les travaux à domicile restent là aussi à géométrie variable selon les titulaires. Diverses justifications sont avancées pour expliquer le maintien des travaux à domicile: fixer les apprentissages, agir sur l'efficacité scolaire, développer des habiletés cognitives, apprendre à fournir un travail personnel, faire acquérir de bonnes habitudes, inciter à travailler, communiquer avec les familles, impliquer les parents, etc.

J'admets que, quinze ans après l'entrée en vigueur du décret, il est assez opportun de préciser à nouveau le contexte et l'objectif du travail per-

sonnel. Il faut veiller à une part d'autonomie tout en apprenant à exploiter un savoir. Faut-il plutôt imposer un travail personnel pour la préparation d'un cours que pour une reproduction de l'apprentissage? Ces aspects sont abordés dans les travaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence. L'étude réalisée par l'Observatoire de l'enfance en 2014 a donné lieu à de nouvelles recherches destinées à envisager différentes pistes, comme la sensibilisation des futurs enseignants au problème des devoirs à domicile. Ce thème n'est actuellement pas du tout évoqué dans la formation initiale des enseignants.

Il sera utile de diffuser les résultats de la recherche-action de l'Observatoire de l'enfance et d'en tirer des enseignements. Il faudra aussi intégrer les devoirs à domicile dans la formation initiale des enseignants, mais il me paraît surtout essentiel de redéfinir intelligemment le travail personnel. Les mots «travail à domicile» suscitent déjà des questions, car, pour certains élèves, le domicile n'est guère propice au travail. C'est d'ailleurs une des causes d'inégalité scolaire. Il faut donc que la réflexion tienne compte du temps nécessaire qu'un enfant doit consacrer à la préparation et au suivi de ses cours, l'idée étant que l'école soit aussi le lieu du travail personnel. Il faut aussi fixer des normes pour éviter un excès de travail. Cela doit peut-être être intégré dans les référentiels qui, à l'heure actuelle, ne s'intéressent pas à l'évaluation ni aux attentes relatives au travail personnel.

Se pose par ailleurs également le problème de la méthode. Il fait lui aussi partie des sujets dont on discute. Au fond, on n'apprend jamais en classe à l'enfant comment étudier. Des ASBL s'en chargent, mais moyennant un prix trop élevé. On devrait d'ailleurs également réguler ce point. La méthode de l'étude et du travail à domicile est quand même la première chose qu'on devrait enseigner à un enfant avant de le lancer. Pour cela, il faut qu'on sache ce qu'on veut et que les enseignants y soient sensibilisés. Pour le moment, il s'agit vraiment des sujets essentiels du Pacte.

Mme Caroline Désir (PS). – Je suis contente de voir que le travail continue sur cette problématique. Je l'ai dit dans ma question: je ne suis pas non plus de celles qui refusent les devoirs ou l'effort de l'élève. Certainement pas. Je pense qu'il est des moments où il est important que l'élève apprenne à travailler par lui-même. Je pense d'ailleurs que la question se pose assez différemment dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, puisqu'on peut évidemment attendre des élèves de ce dernier qu'ils commencent à avoir une certaine autonomie de travail, qu'ils se préparent peut-être à des études supérieures. À ce titre-là, d'ailleurs, certaines écoles secondaires prévoient en première année un cours de méthodologie. Cela peut être intéressant, justement pour apprendre à travailler tout seul, à s'organiser, à prévoir un planning, etc. Ce n'est

pas partout le cas. Or je crois que c'est vraiment une piste intéressante.

Dans l'enseignement primaire, par contre, je mettrais vraiment un bémol. Il est certain que le décret de 2001 est appliqué de manière très disparate dans les établissements. Ainsi, en voyant ce qu'on demande comme travail aux parents eux-mêmes, je me suis demandée à plusieurs reprises comment je ferais pour aider mes enfants, si je n'avais pas fait moi-même des études ou si je n'avais pas la connaissance du français, par exemple. Lorsqu'un enfant doit parfois travailler deux ou trois heures après l'école pour venir à bout de ses devoirs, il y a un problème. Je pense à cet égard que, malheureusement, le décret de 2001 qui avait pour objectif de contenir tant soit peu ce phénomène ou de mettre des balises, est passé à côté de son objectif. Il faut donc y réfléchir à la lumière de cette situation. Lorsque vous dites qu'on constate par exemple que rien n'est prévu dans la formation initiale à ce sujet, on comprend un peu mieux pourquoi tout ça est si diversement appliqué sur le terrain. C'est certainement un des points à mettre en avant dans la réforme de la formation initiale.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

5 Questions orales (Article 81 du règlement)

5.1 Question de Mme Patricia Potigny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan 2015 des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Patricia Potigny (MR). – Madame la Ministre, depuis sa création en 2004, les équipes mobiles de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire répondent à l'appel des chefs d'établissements scolaires ou des pouvoirs organisateurs qui doivent faire face à une situation particulière impactant leur école ou leurs élèves.

Avec les années, leurs missions ont certainement dû évoluer ou en tout cas s'adapter face aux changements sociétaux. Avec l'arrivée et l'utilisation massive des réseaux sociaux dans le quotidien des enfants scolarisés, comment appréhendent-ils ce vecteur et comment l'intègrent-ils dans leurs interventions? Un travail de fond est-il entamé avec les directions, les enseignants, les parents et les élèves suite à un événement fâcheux ou bien leur appui est-il juste ponctuel et font-ils juste part de recommandations à mettre en place pour un meilleur vivre ensemble?

Intervenant en cas d'incidents critiques, ils doivent, certes, faire face à de nouveaux compor-

tements, mais le mal-être, le manque de dialogue, la violence verbale et non verbale restent des phénomènes liés à l'affect auxquels ils sont principalement confrontés. Ces sentiments restent difficiles à détecter et ils doivent être envisagés et traités sur le long terme. Une fois l'équipe partie, que devient l'enfant en souffrance? Quelles sont les consignes? Le centre PMS prend-il le relais? Si oui, comment?

De manière générale, quel est le bilan de leurs actions pour 2015? Combien de fois a-t-on fait appel à leurs services et pour quelles raisons – absentéisme, décrochage scolaire, harcèlement ou situations de crise? Quelle est la durée moyenne de leur intervention?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le service des équipes mobiles intervient spécifiquement dans des situations de crise. Ses agents commencent toujours leur intervention par une analyse de la demande, des besoins et des ressources. Pour cela, ils tiennent compte de différents facteurs comme la dimension individuelle, les interactions, la dynamique de groupe ou le fonctionnement organisationnel.

La problématique des réseaux sociaux n'est donc pas abordée de manière spécifique, mais est intégrée dans un cadre plus large tel que le harcèlement. Nous avons d'ailleurs lancé un grand processus d'encadrement des écoles via une offre de formation à la lutte et de sensibilisation au harcèlement.

Si des besoins sont liés à des thématiques particulières, les agents peuvent organiser un relais vers des services compétents tels que les centres PMS, les associations en milieu ouvert ou les centres de promotion de la santé à l'école. Le service des équipes mobiles participe également à la plate-forme «harcèlement à l'école» créée lors de l'établissement des mesures de prévention et de prise en charge des harcèlements ainsi que du cyberharcèlement que j'ai présenté au mois d'août.

Lors d'incidents critiques, les agents veillent à mettre à la disposition de l'école toutes les ressources nécessaires. En fonction des besoins, ils assurent une écoute et un soutien de type psychologique au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire. Ce processus s'inscrit dans le cadre d'une méthodologie bien spécifique liée aux interventions psychosociales urgentes et est transmis aux équipes mobiles grâce à une formation du Sisu, le service d'intervention psychosociale d'urgence de la Croix-Rouge de Belgique.

Si lors de telles interventions les agents constatent un besoin plus spécifique chez un enfant, par exemple au niveau psychologique, ils orientent les personnes concernées vers les services adaptés. En aucun cas, ils ne font de suivi thérapeutique.

Après l'intervention des équipes mobiles et

une fois la situation apaisée, un débriefing de la gestion de la crise est réalisé; il clôture l'intervention. Ce débriefing permet une compréhension de la crise afin de formuler des recommandations et des mises au point utiles à l'avenir.

En 2015, 1 064 nouveaux dossiers ont été ouverts pour 1 736 dossiers traités. Je vous remets une statistique plus détaillée pour 2014-2015. *(La ministre donne le document à Mme Potigny)*

La durée de l'intervention est liée à la nature de la demande, à l'analyse de la situation et aux hypothèses de travail des agents. Elle varie donc et peut être de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. Il est important de préciser que les interventions pour les incidents critiques durent en moyenne trois jours.

Mme Patricia Potigny (MR). – Madame la Ministre, je suis satisfaite de votre réponse. Je constate que les équipes mobiles font le relais vers différents services adaptés en fonction de la crise à traiter. Je reviendrai prochainement sur ce sujet.

5.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Candidatures des enseignants pour les postes vacants dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – En 2015, une nouvelle méthode et un nouveau logiciel ont été mis en place pour que les enseignants relevant des statuts «temporaires» et «temporaires prioritaires» puissent poser leur candidature pour des postes vacants dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon les retours qui nous reviennent du terrain, de nombreux enseignants ont rencontré une série de problèmes pour déposer leur candidature: messages d'erreur après introduction de la candidature, disparition de certains éléments de la candidature (l'ancienneté, par exemple), bugs informatiques, notamment dans la production du PDF. De plus, lorsqu'ils signalaient ces difficultés par mail ou par téléphone, ils ont reçu peu ou pas de réponses.

Les enseignants avaient jusqu'au 31 janvier pour postuler et ces soucis leur ont causé évidemment beaucoup de stress. Par ailleurs, ceux-ci n'auraient pas été informés de la nouvelle méthode et des différents problèmes rencontrés lors de la tentative d'introduction de la candidature. Enfin, on leur aurait conseillé de «postposer leur candidature», le temps que les problèmes soient réglés et que le logiciel fonctionne correctement.

Entre-temps, j'ai pris connaissance de la circulaire 5583 du 29 janvier 2016 qui rappelle la procédure et étend le délai. Elle impliquera de modifier la liste des emplois vacants publiés au

Moniteur belge.

Madame la Ministre, comment expliquer les différents problèmes rencontrés avec les nouveaux logiciels? Pouvez-vous rassurer et informer les enseignants quant au fonctionnement du nouveau système mis en place jusqu'au 15 février 2016, date ultime de dépôt des candidatures?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit ici encore d'un exemple clair des 20 ans de retard que nous accumulons, dans le numérique comme ailleurs, dans la gouvernance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme vous, je le déplore.

Comme chaque mois de janvier, la Direction du personnel publie plusieurs appels simultanés permettant de trouver un emploi dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Enseignement.

L'appel dont il est aujourd'hui question concerne les candidats temporaires et temporaires prioritaires pour l'enseignement obligatoire, y compris les puériculteurs et les professeurs de religion. Cet appel génère de 15 000 à 17 000 candidatures qui sont prises en charge par une vingtaine d'agents de la Direction de la carrière.

Depuis quatre à cinq ans, le dépôt de candidature comme candidat temporaire ou temporaire prioritaire se fait par le biais d'un formulaire électronique qui doit être imprimé, complété et renvoyé à l'administration par voie recommandée, ce que je trouve absurde.

Nous pensions que cette année, le formulaire pourrait être encodé et renvoyé par mail. Pas du tout! Il était normal qu'il doive être adapté à la réforme des titres et fonctions qui entrera en vigueur pour le recrutement au 1^{er} septembre 2016. Le principe est que c'est le candidat qui complète les données le concernant, et non plus l'administration. Certes, la réforme des titres et fonctions aura pour mérite de clarifier les choses claires; elle permettra d'éviter les problèmes de paiement et de sous-rémunération par rapport à certains titres et elle fera la transparence sur les droits des uns et des autres en fonction des titres dont ils disposent, ce qui n'avait jamais été fait.

Les enseignants ont été prévenus dans les temps par voie de circulaire. Cette méthode permet aussi de limiter les erreurs d'encodage, d'avoir une traçabilité accrue des dossiers et de mieux les classer.

Cependant, quelques problèmes sont survenus lors du changement de formulaire, mais les difficultés techniques ont pu être rapidement résolues. Par contre, le formulaire a pu sembler complexe pour certains candidats, car la structure comprend plusieurs onglets, suivant la logique administrative de la constitution d'un dossier, similaire à un dossier de candidature au Selor.

Les candidats temporaires peuvent consulter un vade-mecum explicatif du fonctionnement du formulaire qui est facilement accessible depuis la page d'accueil du site et depuis la page du formulaire en ligne. De plus, ils peuvent contacter le call center de la Direction de la carrière (02/413.20.29), où une aide personnalisée leur est offerte, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures.

Afin d'éviter d'engorger inutilement la bande passante et de faciliter les délais de réponse du système, l'ouverture des sessions a été réduite à 15 minutes au maximum si aucun acte n'est posé. Ce système a permis de multiplier les possibilités d'accès par quatre.

Les candidats génèrent leur document au format PDF avant de finaliser leur candidature et une fois le dossier complété en ligne, les candidats doivent créer un dossier PDF, l'imprimer et l'envoyer sous forme de recommandé à l'administration.

Nous allons, à terme, modifier cette procédure, mais nous devons faire appel notamment à des consultants en numérisation. Pour ma part, je trouve ce procédé aberrant bien qu'il résulte d'une obligation légale.

Je signale que la génération de documents PDF a rencontré les deux premières semaines de l'appel des difficultés successives qui sont actuellement résolues. L'administration a également constaté que certains candidats qui avaient généré le document PDF souhaitaient le modifier par la suite, ce qui est contraire à la conception de l'application.

Donc, il est possible d'enregistrer le dossier alors qu'il n'est pas finalisé et de ne générer le PDF qu'une fois l'encodage terminé. Dans ce cas, les candidats sont obligés de prendre contact avec l'administration pour le débloquent. J'ai vraiment l'impression d'être revenue à l'époque du début de la carrière de Steve Jobs! Cette situation résulte non pas d'un problème technique, mais d'une incompréhension qui interfère dans le traitement des domaines d'aide. Heureusement que l'administration est joignable dans ce cas-là. Trois voies: un call center – le fameux numéro, un e-mail générique recrutement.enseignement@cfwb.be et un e-mail spécifique pour le déblocage des candidatures wbe.deblocandi@cfwb.be.

Il a rapidement été constaté que les états de service qui apparaissent dans le formulaire en ligne n'étaient pas toujours complets. Une solution technique effective a été apportée depuis près de deux semaines par le prestataire technique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et tous les candidats qui avaient déjà rempli une candidature ont été avertis et ont pu demander la réouverture de leur dossier via les trois moyens exposés ci-avant.

Quid si des bugs informatiques sont confirmés? Vu les difficultés, il a été décidé de prolonger...

ger de manière exceptionnelle le dépôt des candidatures jusqu'au 15 février inclus. Deux autres mesures ont été décidées pour apporter une aide supplémentaire aux candidats. Outre les moyens de contact précités, les candidats pourront se rendre dans les établissements scolaires ou dans des sièges administratifs en province où une permanence d'aide sera assurée selon un calendrier qui est communiqué sur les sites www.wallonie-bruxelles-enseignement.be et www.reseau.cf.cfwb.be. Une formation des délégués syndicaux régionaux à l'encodage du nouveau formulaire est organisée demain, 3 février 2016, afin qu'ils puissent aider leurs affiliés, le cas échéant.

Je tiens à vous dire dès aujourd'hui que la situation devrait être améliorée d'ici janvier 2017. En ce qui concerne les titres et fonctions, l'objectif est louable, mais je vous accorde que la procédure laisse à désirer et je n'en suis pas heureuse.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie la ministre de sa franchise au sujet des constats et des solutions à mettre en œuvre. Il était en effet indispensable d'allonger le délai. J'ai bien noté que pour la nouvelle période, des mesures seront prises afin de permettre à toutes les personnes concernées d'introduire leur candidature en bénéficiant de l'aide nécessaire.

J'ai bien entendu que la ministre entend assurer une publicité à la nouvelle procédure, entre autres via les délégués syndicaux. De mon côté, je ne manquerai pas de diffuser les informations auprès des personnes concernées.

5.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention du burnout dans nos établissements scolaires»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – La question du burnout dans nos établissements a refait surface dernièrement, à l'occasion de la sortie de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sur les directions d'école. Cette problématique précise n'a néanmoins pu être approfondie lors de nos débats en séance plénière et j'aimerais dès lors l'évoquer à nouveau aujourd'hui.

L'étude de la Fondation pointe l'existence de situations de burnout chez les directeurs, débordés par la charge de travail qu'ils doivent assumer. Ce phénomène ne touche néanmoins pas que les équipes de direction puisque les enseignants sont également nombreux à souffrir de ce fléau.

Il convient d'outiller au maximum les directions afin qu'elles soient à même de créer un environnement de travail sain et motivant pour les équipes, avec une réelle capacité à gérer les con-

flits naissants. Pour ce faire, les candidats à la fonction de directeur doivent être suffisamment formés, par exemple, comme le propose l'étude, en passant par une fonction de directeur adjoint. Augmenter les heures de formation destinées à développer les compétences relationnelles est également un enjeu majeur, compétences relationnelles qui doivent autant être tournées vers les autres que vers soi-même. Pouvoir apprendre à gérer son stress et en reconnaître les signaux est un outil de prévention primordial permettant bien souvent d'éviter de tomber dans la spirale épuisante du burnout et d'en déjouer les pièges.

Il y a un an, vous aviez dit ne pas disposer de chiffres sur le phénomène du burnout au sein de nos écoles. Néanmoins, les groupes du Pacte pour un enseignement d'excellence s'intéressent à cette question. À ce stade, des pistes se dégagent-elles déjà afin de lutter contre ces difficultés?

Vous aviez également évoqué le plan PAGAS (plan d'action visant à garantir un apprentissage serein) qui a permis de mettre en place différentes mesures, dont le numéro vert, destinées à informer et soutenir le personnel enseignant confronté à des situations de violence. Quel constat tirez-vous quant à l'utilisation de tels dispositifs? Quels sont les résultats du travail des médiateurs et des équipes mobiles à cet égard?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le précisez, un des groupes de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence se concentre sur la problématique de la revalorisation, de la professionnalisation et de l'accompagnement de la fonction de direction. Parmi les orientations identifiées par le groupe, plusieurs concernent la diminution de la surcharge avérée des directions, la redéfinition des rôles et des missions, le maintien d'un environnement de qualité, une meilleure répartition des rôles, peut-être une logique d'équipes de direction pour déléguer une série de tâches, des clarifications, des simplifications, de la numérisation. Bref, tout ce qui pourrait agrémenter la vie des directeurs.

Cela étant dit, reconnaissons que l'on voit quand même beaucoup de directeurs d'école heureux. Je vois des directeurs qui, certes, ont la vie difficile, mais qui sont très motivés par leur métier et ne sont pas en burnout. Ce n'est pas pour autant que cela ne peut pas leur arriver. Dans tous les métiers, la vie est dure et tout le monde travaille beaucoup sous pression.

En ce qui concerne les mesures du plan d'action visant à garantir un apprentissage serein (PAGAS), le numéro vert dont je parlais ce matin est préparé pour soutenir les membres du personnel confrontés à diverses situations, parfois de violence en milieu scolaire comme des conflits entre élèves, des agressions physiques d'un enseignant par un élève, le harcèlement moral, etc. Ces situations peuvent être source d'un stress profes-

sionnel. Le numéro vert a souvent été appelé dans des situations de burnout. Ce n'est évidemment pas par téléphone que l'on va résoudre le problème. Quand on présente tel ou tel symptôme, il est bon de consulter un médecin. Il y a des symptômes physiques assez clairs qui ne sont pas nécessairement identiques à ceux d'une dépression. Dans ces situations, le rôle de l'écoute est essentiel et vise à ouvrir le champ d'action et de ressource possible pour que l'appelant puisse se remobiliser.

Le service de médiation scolaire est chargé de prévenir la violence, le décrochage et l'absentéisme. Il organise aussi des sensibilisations sur les actions et dispositifs de gestion de conflits à l'attention de l'équipe éducative, à savoir tout ce qui peut être mis en place pour améliorer le climat à l'école et le bien-être. Les équipes mobiles ne sont pas a priori celles qui interviennent en cas de burnout, mais cela s'inscrit aussi très fortement dans le cadre de la lutte contre le harcèlement. Le burnout n'est jamais une simple question de surmenage; il y a toujours un problème de dépréciation personnelle liée à des pressions, à une dévalorisation ou à ce que l'on peut appeler des relations de harcèlement.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je suis d'accord avec vous. Le métier d'enseignant, de directeur ou de directrice est une vocation et requiert de la passion. Quand tout va bien, c'est un métier extraordinaire. Malheureusement, comme pour les autres professions, ce n'est pas toujours le cas.

Je suis d'accord aussi avec votre réflexion sur le harcèlement. Il peut s'agir d'une pression un peu trop forte du pouvoir organisateur ou un petit incident qui peut être mal ressenti.

Même si le numéro vert a été critiqué dans la situation évoquée ce matin, il reste indispensable pour les cas de violence et autres.

5.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Éducateur en primaire»

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, le 13 décembre dernier, je me retrouvais face à vous sur le plateau de l'émission «C'est pas tous les jours dimanche», pour évoquer une problématique lourde: le harcèlement scolaire qui pouvait mener certains enfants au geste ultime.

En fin de débat, la discussion a notamment porté sur l'aspect essentiel que représente à mes yeux la politique de prévention, notamment dans nos écoles primaires où il n'y a aucun éducateur, alors que l'on sait très bien que le harcèlement et le cyberharcèlement commencent dès la quatrième, cinquième voire sixième primaire. Dans

cette perspective, vous souligniez l'importance de l'encadrement par le PMS. Vous évoquiez, je vous cite, «le rapatriement» du personnel PMS dans les écoles. Qu'entendez-vous par là? Sous-entendez-vous que le triptyque actuel – psychologue, infirmier (ère) social(e), assistant(e) social(e) – serait affecté à un seul établissement plutôt que de disperser sur plusieurs établissements comme c'est le cas aujourd'hui? Si oui, sera-ce en fonction du nombre d'élèves?

Par ailleurs, en fin de discussion, vous acquiesciez à mon idée d'encadrement. Je suppose que vous faisiez allusion au fait qu'il serait enfin opportun qu'il y ait des éducateurs en primaire, étant donné que le harcèlement commence dès cet âge. Quelles mesures concrètes êtes-vous prête à prendre à cet égard? Combien d'éducateurs pour combien d'élèves? Je parle essentiellement du primaire.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je me suis déjà expliquée à ce propos. C'est une opinion personnelle, ce n'est pas encore une décision. Cela dépendra un peu des conclusions du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Il est clair qu'il faut largement renforcer les outils humains et le personnel dans l'accompagnement psychomédicosocial, et ce d'autant que nous voulons des écoles plus inclusives. Il faut dès lors prévoir plus de périodes d'intégration et diriger moins automatiquement les enfants vers l'enseignement spécialisé. Les économies d'échelle s'imposent. Faut-il encore autant de structures CPMS par réseau? Ne pourrait-on pas mutualiser tout le support administratif pour libérer des moyens et assurer un personnel psychomédicosocial au-delà des investissements budgétaires nécessaires à faire par ailleurs? C'est une discussion qu'il faut tenir par bassin ou par sous-bassin, comme cela se passe au Québec avec les commissions scolaires où le personnel minimal d'accompagnement psychomédicosocial est dans l'établissement ou, en tout cas, accessible pour un groupe limité d'établissements. Cela permet évidemment d'être impliqué dans l'équipe pédagogique, d'avoir des lieux où l'enfant peut se présenter, de faire de la formation d'enseignants ou du suivi pédagogique pour un enfant souffrant d'un trouble d'apprentissage. Cela renforce la qualité du travail, sa personnalisation, et permet un lien beaucoup plus impliqué entre l'équipe pédagogique et l'équipe psychomédicosociale, ce qui est moins le cas dans des institutions.

Il s'agit là évidemment d'une réflexion systémique. Il faut sans doute beaucoup moins de structures, peut-être en mutualisant, mais en faisant en sorte qu'il y ait plus de personnel réparti dans les écoles pour travailler directement avec les élèves des écoles concernées et les enseignants. Cela demande davantage de moyens, mais également une restructuration. Je le répète, c'est mon

idée personnelle. Les premiers rapports d'orientation sont sur le point d'être déposés. Nous verrons un peu vers où se porte la discussion. Je pense que c'est une piste intéressante qui demande cependant des changements majeurs. Il est clair que cela nécessite davantage de personnel.

M. Laurent Henquet (MR). – Ce que vous dites, je l'entends depuis pratiquement deux ans: il faut rationaliser, restructurer, etc. Vous affirmez que vingt-cinq services font exactement la même chose. C'est sans doute vrai, mais le terrain attend que ces déclarations d'intention soient traduites dans les faits.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Quand on le fait, vous nous dites qu'on va trop vite, qu'on met la charrue avant les bœufs...

M. Laurent Henquet (MR). – Sûrement pas moi, pour autant que la traduction se fasse dans la bonne langue.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela dépend. Ce n'est pas ce que vous avez dit la dernière fois!

M. Laurent Henquet (MR). – Le refrain est toujours le même: il faut restructurer, on n'a pas assez de moyens. Mais c'est vous qui êtes au gouvernement, c'est vous qui avez le pouvoir de décision!

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il n'y a que vingt-quatre heures dans une journée!

M. Laurent Henquet (MR). – On soulève ces problèmes depuis des années...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne suis là que depuis un an et demi!

M. Laurent Henquet (MR). – Je vous donne un exemple. Je vais vous donner quatre initiales: PR et PO, je vous laisse chercher ce que cela signifie, je vous ai déjà posé une question orale sur le sujet. Vous verrez qu'avec la volonté politique il est possible d'aller beaucoup plus vite.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Moi, j'ai la volonté politique...

M. Laurent Henquet (MR). – Traduisez-la!

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut respecter les acteurs, qu'on ne doit pas prendre de décision de pouvoirs spéciaux. Il faut que tout le monde soit ouvert au changement.

Un volet du pacte est en cours et donne

d'excellents résultats. Vous le verrez très vite, car tous les rapports arrivent. Il devrait s'achever à la fin 2016. Il ne s'agit pas d'une réforme qu'on effectue d'un claquement de doigts.

M. Laurent Henquet (MR). – Quand on sait que les problèmes sont de plus en plus complexes et se posent de plus en plus tôt dans les écoles...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je sais, mais laissez-nous le temps d'avancer.

M. Laurent Henquet (MR). – Votre discours, on l'entend depuis des décennies. Ce n'est pas à vous que j'en veux spécifiquement, c'est le monde politique qui n'avance pas...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous dites blanc et à la réunion suivante, vous dites noir.

M. Laurent Henquet (MR). – C'est faux. Quand?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La dernière fois, on allait trop vite, on passait au-dessus de la tête des acteurs, on ne respectait pas le Pacte...

M. Laurent Henquet (MR). – Sur quel sujet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Sur le projet de décret fourre-tout, alors qu'il contient des progrès majeurs...

M. Laurent Henquet (MR). – Ceci étant, il n'y a pas d'incohérence à demander à certains moments d'aller plus vite et pas à d'autres.

Il faut aller plus vite quand les décisions sont opérationnelles et que le terrain les attend. Dans d'autres cas, on peut passer plus de temps à réfléchir. Ce n'est pas du tout contradictoire.

(Mme Patricia Potigny prend la présidence)

- 5.5 Question orale de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Géolocalisation et lieu de travail dans le décret «Inscription»»**
- 5.6 Question orale de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Priorité école adossée»**
- 5.7 Question orale de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Cul-**

ture et de l'Enfance, intitulée «Absence d'école secondaire à Berchem-Sainte-Agathe et répercussions de cette situation sur la commune de Ganshoren»

Mme la présidente. – Ces questions sont jointes.

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, le 14 décembre 2015, vous envoyiez aux établissements scolaires la circulaire 5525 précisant les modalités d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2016-2017. Nous y arrivons: les parents vont devoir inscrire leurs enfants juste après le congé de carnaval.

Parmi de nombreux éléments, se retrouve notamment précisé dans le document le mode d'attribution des places aux élèves dans les établissements complets.

Les élèves sont en effet classés automatiquement et de façon décroissante, grâce à un logiciel déterminant un indice composite, lui-même calculé sur la base de différents paramètres. Parmi ceux-ci, le critère géographique revêt une importance fondamentale. S'y retrouvent trois variables: la localisation du domicile, celle de l'école primaire et celle de l'école secondaire.

Malheureusement, la localisation du domicile s'avère parfois problématique, dans la mesure où la construction peut être très récente: le logiciel ne repère pas la domiciliation de l'élève, ce qui le pénalise. Par ailleurs, le lieu de travail n'est pas repris dans l'indice composite, alors qu'à cet égard, la demande des parents est réelle, car leur organisation familiale s'en trouverait grandement facilitée.

Madame la Ministre, seriez-vous prête, dans une version ultérieure du décret, à reconsidérer l'importance du critère géographique dans l'indice composite? Vous m'avez répondu l'an dernier que ce serait fait pour la rentrée 2015. Or ce n'est pas le cas.

Pourriez-vous vous engager à introduire un paramètre «lieu de travail» dans le calcul de l'indice en question?

Dans la circulaire 5525, un paragraphe concerne la priorité donnée aux écoles adossées alors que la presse et le monde politique ont affirmé qu'il n'y avait pas de changement par rapport à l'année passée. Au contraire, c'est pour moi une modification fondamentale. Le premier alinéa concernant la convention d'adossement précise qu'une école primaire est adossée, aujourd'hui en 2016, si sa demande a été transmise à l'administration au plus tard le 30 septembre 2008.

Est-il besoin de rappeler que les mêmes demandes d'adossement avaient été établies l'année

antérieure, soit en 2007, qui était la première année d'application de ce décret. Les écoles avaient alors jusqu'au 1^{er} novembre 2007 pour réagir. Le système de 2008 n'était pas du tout optimal. Il me revient que de nombreux établissements n'ont pas été adossés, car la date mentionnée tombait bien trop tôt dans l'année avec un délai d'un mois pour réagir. Tout le monde sait que les équipes de direction sont, à ce moment, occupées à l'organisation pratique de leur établissement: inscriptions, changements d'horaires, organisation des classes, des options, etc. Cela dure bien souvent jusqu'au 15 octobre.

Le second alinéa du paragraphe de la circulaire 5525 sur l'adossement définit la date ultime d'approbation par le gouvernement d'une demande d'une école secondaire d'être adossée à une seconde école primaire. La date est encore différente: le 31 décembre 2008.

L'adossement a été supprimé en 2013 et est donc rétabli aujourd'hui. Pourquoi ne pas reprendre tout simplement la priorité «école adossée» décidée lors de la naissance du décret «Inscription» en 2007, année des premières conventions d'adossement? Ou pourquoi ne pas relancer en 2016 la procédure pour les établissements qui n'ont pas été adossés en 2008 et qui le souhaitent? Ou encore, plus simplement, alors que vous déplorez la lourdeur de certaines procédures administratives, ne serait-ce pas plus logique de considérer que toute école primaire relevant du même pouvoir organisateur et résidant à la même adresse que l'école secondaire est automatiquement adossée? Toutes ces informations sont déjà enregistrées dans les ordinateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne provoqueraient donc plus de tracasseries administratives.

M. Gilles Mouyard (MR). – Vous nous annoncez l'évaluation du décret «Inscription» depuis le début de la législature. La rentrée scolaire approche et la circulaire a déjà été envoyée aux écoles. Rien ne change. Vous nous expliquerez les mesures relatives à l'adossement. L'an prochain, ce décret et ses effets pervers seront toujours d'actualité.

Un autre effet déplorable a récemment été porté à ma connaissance. La commune de Berchem-Sainte-Agathe vient d'ouvrir une troisième école primaire afin de faire face à l'explosion démographique que connaît actuellement la Région bruxelloise. Cependant, à l'heure actuelle, cette commune ne compte aucune école secondaire sur son territoire. Ses élèves s'orientent vers les établissements secondaires de Ganshoren qui sont déjà bien remplis.

De plus, les élèves de Berchem-Sainte-Agathe ont la priorité, puisque le système prend en compte le domicile, mais aussi l'école primaire et les écoles secondaires à proximité. Berchem-Sainte-Agathe ne comptant pas deux écoles de deux réseaux différents, les élèves ont un indice

multiplicateur supplémentaire de 1,5. Le sixième critère leur donne donc la priorité sur les élèves de la commune de Ganshoren. Dès lors, ces derniers n'ont pas toujours la possibilité d'intégrer une école proche de leur domicile. Mes dires sont confirmés par les récentes données de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI).

Certes, Ganshoren accueillera bientôt un nouvel athénée. Les élèves pourront y être inscrits dès 2016. Compte tenu de la création d'une nouvelle école primaire à Berchem-Sainte-Agathe, ce nouvel établissement ne permettra pas de régler le problème. Le conseil communal de Ganshoren a d'ailleurs voté à l'unanimité une motion dans laquelle il attire votre attention sur ce problème et vous demande de prendre des mesures.

Que pensez-vous de cet effet pervers supplémentaire? Ce décret ne fonctionne pas puisqu'il n'a pas créé de mixité sociale. Mon collègue disait que ce décret avait été construit par un esprit malade. Je pense en tout cas que ses effets pervers sont trop nombreux. Partagez-vous cette analyse? Avez-vous agi à la suite du courrier des autorités communales de Ganshoren? Ce phénomène est également observé dans d'autres communes wallonnes et bruxelloises. Le nouvel athénée de Ganshoren sera-t-il bien ouvert pour la rentrée 2016?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis quelque peu surprise par la question de M. Mouyard. Il semble découvrir à présent cette disposition, qui existe pourtant depuis le début et que je vais d'ailleurs supprimer. Je précise aussi à l'intention de M. Henquet qu'il était impossible d'appliquer dès septembre 2015 une modification du décret «inscription». Nous n'avons pas voulu le faire non plus en 2016, pour ne pas changer les règles en cours de route, en pensant surtout aux parents qui auraient déménagé entre-temps. Nous n'avons pas voulu prendre les gens en traître. Nous travaillons donc à la mise en œuvre de cette modification pour 2017. Comme je l'ai déjà souvent dit, ma volonté est de supprimer la disposition mise en cause par M. Mouyard. Mes engagements sont clairs à cet égard, pour peu, bien entendu, qu'il y ait un consensus à l'échelon du gouvernement.

Concernant le problème de l'adossement, nous avons donc, au départ, prévu des exceptions pour les écoles adossées. Le processus est terminé depuis deux ans et il faut à présent régler la question du solde.

Je voudrais rappeler quelques dates de référence du calendrier initial. Le 30 septembre 2007 était la date d'inscription en première primaire d'un élève susceptible de s'inscrire dans une école secondaire à laquelle l'école primaire aurait été adossée. Le 30 septembre 2008 était la date limite de conclusion d'une convention d'adossement entre une école primaire et une école secondaire.

Le 31 décembre 2008 était la date limite pour que le gouvernement valide une convention d'adossement qui réunissait plus d'une école primaire en une même école.

Donc, contrairement à ce que vous évoquez dans votre première question, l'adossement n'est pas réintroduit. Cela ne fait pas partie des possibilités actuelles d'accord politique. Si l'adossement est encore évoqué dans la circulaire n° 5525 du 14 décembre 2015, c'est qu'il est possible qu'un tout petit nombre d'élèves puissent encore bénéficier de cette priorité, dans la mesure où leur scolarité aurait été perturbée par des problèmes de santé, etc., et qu'ils auraient eu, par exemple, un parcours de neuf ans au lieu de six. C'est très rare, mais la prudence s'imposait.

Comme vous le savez, je suis favorable à la diminution du poids du critère géographique. J'ai donc déposé plusieurs propositions pour aménager le décret en réduisant le critère géographique et en augmentant le critère pédagogique. Cela dit, il faudra toujours établir des critères pour les écoles dont le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'offre.

(M. Jean-Paul Wahl, vice-président, prend la présidence)

Quant à la prise en considération du lieu de travail des parents, et non de leur domicile, et au fait de laisser la possibilité à ces derniers de choisir l'un ou l'autre ou l'un des trois, dans le cas où les parents seraient séparés, cette question est posée par certains interlocuteurs, mais elle n'est pas simple. En effet, il faudra pouvoir obtenir une attestation formelle du lieu de travail à prendre en considération, ce qui peut favoriser certaines personnes, mais pas d'autres. Certains parents auraient la possibilité de choisir entre plusieurs lieux de travail – celui du papa, de la maman, du beau-père ou de la belle-mère – alors que d'autres, faute d'emploi, ne pourraient pas faire ce choix. Certains parents n'ont d'ailleurs pas de lieu de travail, par exemple les marchands ambulants.

La question est donc complexe. Elle a souvent été considérée comme étant susceptible de casser l'égalité de traitement ou de donner lieu à de véritables ingénieries, avec des attestations de travail douteuses, raison pour laquelle cela n'a pas été fait jusqu'à présent. Ce serait une bonne idée, mais elle comporte des effets pervers.

J'en viens aux questions sur la prise en compte de l'offre scolaire secondaire, limitée dans certaines communes. C'est le cas à Berchem-Sainte-Agathe, à Villers-la-Ville, à Theux, à Evere, à Lasne, à Perwez, à Pont-à-Celles, à Gerpinnes, à Jemappes, à Frameries, à Ramegnies-Chin et à Anvaing, notamment. Cette dimension a été introduite pour des questions très spécifiques et à l'époque assez personnalisées. Elle est profondément injuste et n'a pas de raison d'être. L'idée est de supprimer, si possible, cette disposition et de construire des écoles secondaires. En ce

moment, nous nous attelons à développer une offre scolaire secondaire à Berchem-Sainte-Agathe. Ailleurs, je crois que cela posera beaucoup moins de problèmes.

M. Laurent Henquet (MR). – La géolocalisation pose problème à l'école, car le logiciel utilisé n'est pas toujours très performant. De plus, le décret ne prévoit pas d'obligation, pour le secrétariat, de visualiser le domicile des parents en leur présence. Dans certaines écoles – très peu, je pense –, on se contente de prendre l'adresse des parents mentionnée sur le document. Or il arrive que des parents découvrent, au moment de la géolocalisation, une erreur quant à leur domicile. Lorsque le logiciel ne trouve pas la maison, il la place, par défaut, au milieu. Ainsi, dans une rue longue, quelques mètres suffisent parfois pour que les enfants reculent ou avancent dans le classement.

Selon moi, il faudrait accorder beaucoup moins d'importance à ces critères. Pour la petite histoire, des maisons sont parfois situées au milieu de l'Océan indien.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais tout de même le voir.

M. Laurent Henquet (MR). – Il n'est pas rare que le logiciel place une maison au milieu d'un champ. Si les parents sont rétrogradés dans le classement pour ces raisons et qu'ils n'obtiennent pas leur premier choix, cela complique la situation.

Je le répète, il conviendrait de diminuer l'importance de la géolocalisation et de rendre le logiciel un peu plus performant.

S'agissant du lieu de travail, vous avez souligné un élément important, à savoir l'ingénierie de tous ceux qui peuvent s'offrir les moyens de détourner le système à leur avantage, ce qui était également le cas avec l'adresse des parents. Si ceux-ci étaient séparés, seule comptait l'adresse de la personne qui avait l'enfant à charge. Ensuite, le choix a été donné entre l'adresse du père ou de la mère. Quoi qu'il en soit, pour l'ensemble des critères, on prenait ce même endroit. Si le choix se porte sur le lieu de travail, il suffit de s'y tenir et de se baser sur cet élément pour calculer la distance par rapport à l'école primaire ou l'école secondaire. Le troisième critère n'intervient pas.

En ce qui concerne l'adossement, la mauvaise interprétation a peut-être été induite par le fait que les priorités soient classées, comme le démontre la page 27 de la circulaire, je crois. La sixième priorité est celle de l'adossement. Je crois donc en une mauvaise lecture. Si l'on prend l'ancien système, les enfants qui peuvent encore profiter de l'adossement aujourd'hui sont ceux qui ont été inscrits en première année primaire en 2007, ce qui signifie qu'ils ont pratiquement trois ans de retard.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – C'est ce que j'ai dit. Mais on ne voulait pas permettre...

M. Laurent Henquet (MR). – ... de l'enlever. Cela signifie-t-il que l'adossement ne reviendra plus? Cette mesure semblait chère au cdH.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous ai dit: «dans l'état actuel des capacités d'accord politique.»

M. Gilles Mouyard (MR). – Vous êtes extraordinaire, Madame la Ministre! Au début de votre réponse, vous semblez considérer ma question comme débile et vous terminez en me donnant raison. Je vous en remercie.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je m'étonnais que vous ayez l'air de découvrir une disposition que votre cheffe de groupe connaît très bien et dont on parle depuis des années dans cette commission. Je me suis d'ailleurs déjà exprimée à plusieurs reprises en faveur de sa suppression.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je voulais établir un lien avec l'organisation de la prochaine rentrée amorcée par l'envoi de la circulaire. La procédure va commencer après le congé de Carnaval. J'ai déjà parlé à maintes reprises des effets pervers du décret «inscription». La situation que je dénonce est un effet pervers de plus.

Vous préconisez d'ailleurs la suppression de ce critère. D'une manière générale, vous reconnaissez que le critère géographique pose problème. Vous dites avoir déposé plusieurs propositions. Je suppose que c'est auprès du gouvernement. Si le dossier n'avance pas pour l'instant, c'est donc parce qu'il n'y a pas d'accord au sein du gouvernement ni entre les deux partis qui forment la majorité.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'agenda du gouvernement est très chargé. Il vient ainsi de consacrer beaucoup de temps à la préparation du refinancement de l'enseignement supérieur, décret fondamental qui constitue une avancée majeure qui mériterait d'être soulignée. Par ailleurs, j'ai passé beaucoup de temps à élaborer un nouveau décret qui devrait apporter des réponses au boom démographique. Je ne peux toutefois m'occuper de tous les problèmes en même temps. Il faut agir étape par étape.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je reste persuadé que c'est faute d'accord que ce dossier n'avance pas. Chacun se fera son opinion. La vérité se trouve peut-être entre les deux. On ne peut toutefois affirmer, comme vous l'avez fait dans votre réponse, que l'on ne peut changer les règles en cours de route, ce qui expliquerait le maintien

des critères actuels pour la rentrée de 2016. Je ne vois pas pourquoi on pourrait changer les règles pour la rentrée 2017, mais pas pour celle de 2016.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Parce que cela serait revenu à changer les règles après l'entrée en sixième primaire des élèves concernés. J'estime que les changements doivent être annoncés avant l'entrée en sixième primaire.

M. Gilles Mouyard (MR). – J'attends de voir ce qu'il adviendra pour 2017. Je ne suis pas du tout sûr que quoi que ce soit changera et je pense au contraire que les effets pervers de ce mauvais décret subsisteront.

5.8 Question de **M. Jean-Luc Crucke** à **Mme Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «**Intégration des enfants réfugiés dans le système scolaire**»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Comme d'autres pays de l'Union européenne, le nôtre accueille de nombreux réfugiés, parmi lesquels des enfants et des adolescents soumis à l'obligation scolaire. Madame la Ministre, je souhaite faire le point avec vous sur ce dossier.

Comment se déroule aujourd'hui l'accueil scolaire? Quelles sont les procédures suivies par ces jeunes et les parents qui les accompagnent? Dispose-t-on déjà d'une première évaluation? Quel est le nombre d'enfants accueillis par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire? Quelle est la répartition entre les enfants ou les jeunes accompagnés et les non accompagnés? Dans le choix des écoles, s'orientent-elles systématiquement vers des choix locaux, motivés par la proximité, ou vers d'autres choix peut-être également justifiés? L'enseignement peut-il être parfois dispensé dans le centre d'accueil lui-même? Dans ce dossier, quelles sont les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Croix-Rouge et FEDASIL sur le plan des ressources humaines, c'est-à-dire du personnel mis à disposition? On peut s'imaginer qu'il doit s'accroître. Quel est le nombre d'enseignants qui se consacrent aujourd'hui à cette tâche d'intégration par l'éducation? Ne craignez-vous pas que la pénurie d'enseignants s'en trouve aggravée? Ne devrait-on dès lors pas faire appel à des enseignants retraités qui pourraient se remobiliser? Certains se présentent d'ailleurs volontairement pour offrir leur aide, leur appui et des conseils utiles, comme je l'ai vécu dans ma propre commune.

Je souhaite donc faire le point sur ce dossier à la fois en termes de chiffres, d'organisation et d'évaluation et par rapport aux problématiques que peut créer cet accueil d'enfants pas forcément

programmé.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous renvoie d'abord à notre communiqué publié le 13 janvier 2016 à l'occasion d'un round complémentaire d'acceptation de nouvelles classes DASPA. Si l'on tient compte des huit nouvelles classes DASPA créées en janvier 2016, ce sont vingt classes qui auront donc été créées depuis septembre 2015. Leur nombre total est passé de 64 à 84, ce qui représente une augmentation de 30 % ou 500 périodes. Par ailleurs, le nombre de capital-périodes pour l'encadrement des classes DASPA a augmenté de 850 périodes, soit 56 temps pleins, ce qui constitue une évolution historique. Grâce à ce dispositif, 3 000 nouveaux élèves peuvent être accueillis. Je viens de demander au gouvernement la mise en place de nouveaux dispositifs.

Pour le reste, nous travaillons dans un excellent climat avec FEDASIL. Nous entretenons avec lui une collaboration fructueuse que nous avons été les premiers à suggérer et à entretenir. Nous avons des réunions d'information constantes, ce qui nous permet, en anticipant le nombre d'enfants qui vont arriver dans un centre, d'introduire nous-mêmes en temps réel les demandes via les écoles. Nous n'attendons donc pas que les enfants soient dans les centres depuis trois ou quatre mois pour envisager une classe DASPA. Nous sommes en permanence dans les programmations et nous introduisons les procédures avant que les enfants ne se retrouvent sans encadrement scolaire.

À ce stade, je n'ai jamais été informée de difficultés particulières dans le recrutement d'enseignants supplémentaires ni d'un recrutement d'enseignants retraités. Peut-être des enseignants retraités pourraient-ils enseigner les langues? Nous n'avons pas appelé des bénévoles pour ces classes DASPA. Elles sont encadrées par des professeurs qui soit sont formés, soit reçoivent parallèlement une formation continuée. Il peut cependant exister parfois du bénévolat pour les écoles de devoirs et les cours de langues, mais certainement pas dans le cadre des classes DASPA.

D'ici le 17 février, le nombre de classes DASPA augmentera encore vraisemblablement de quelques unités.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous comptons donc pour l'instant trois mille élèves dans ce cas. Mais ce nombre va probablement augmenter. Possédez-vous une répartition entre les enfants réfugiés qui sont en maternelle, en primaire et en secondaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne le pense pas. Nous pourrions vous préparer cette statistique. Nous avons aussi

beaucoup de mineurs étrangers non accompagnés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J’avais également demandé la répartition entre les élèves qui sont accompagnés et ceux qui ne le sont pas.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Je pense que nous accueillons plus de mineurs non accompagnés – qui sont parfois très jeunes – que de mineurs accompagnés. Je peux le vérifier.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il serait utile d’avoir ces informations. Je déposerai une question écrite afin d’en disposer.

5.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Lutte contre l’absentéisme scolaire»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la Ministre, l’absentéisme scolaire, parfois appelé l’école buissonnière, quelquefois jumelé au décrochage scolaire, est un phénomène qui n’est pas récent. De tout temps, certains s’y sont adonnés. Lorsqu’il n’est qu’épisodique, nous pouvons l’admettre. Mais nous savons bien que derrière se cachent des phénomènes bien plus importants comme le décrochage scolaire. Une série de méthodes sont mises en place pour tenter de combattre le décrochage scolaire.

Je voudrais obtenir une vue de la situation sur les dix dernières années. Avons-nous pu réguler le décrochage scolaire? Avons-nous pu le contenir? Continue-t-il de s’aggraver? J’aimerais connaître les statistiques en votre possession. Une évaluation des solutions mises en place est-elle disponible?

Nous connaissons tous l’appel des présences au cours qui prend, admettons-le, du temps. Une jeune étudiante française a calculé que sur une année, cet appel nécessite l’équivalent de 24 heures de cours. Si l’appel n’était pas fait, ces 24 heures seraient gagnées. Cette jeune fille de seize ans a créé l’application *New School*. La richesse n’attend pas le nombre des années, car elle a été récemment contactée par Apple qui voudrait commercialiser cette application! Cette dernière est utilisée dans certaines écoles françaises. Il s’agit d’une sorte de géolocalisation qui respecte la vie privée: L’enseignant sait si l’élève est en classe, mais, dans le cas contraire, il ne peut pas le localiser.

L’appel des présences est donc inutile, dix minutes après le début des cours, l’enseignant sait qui est présent. Je trouve cette application utile, intéressante, intelligente, d’autant plus qu’elle a été créée par une jeune. Connaissez-vous cette application? Son coût est-il élevé? Ne serait-il pas intéressant de l’utiliser, peut-être dans les écoles

les plus touchées par l’absentéisme? Ne faudrait-il pas recourir à ce moyen, certes informatique, mais très contemporain?

(Mme Latifa Gahouchi reprend la présidence.)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Nous avons longuement débattu du décrochage scolaire ce matin avec vos collègues.

Cette application est plutôt intéressante, j’en ferais volontiers un usage personnel avec mes enfants...

J’ai entendu la méfiance de ma collègue Najat Vallaud-Belkacem quant à la qualité du projet. Néanmoins, il a été décidé de le tester dans trois écoles en France. J’attends impatiemment le résultat de l’évaluation. Si elle est positive, nous pourrions envisager de le tester chez nous. J’ai quelques écoles en tête, cela nous permettrait de vivre plus tranquillement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J’ai également en tête quelques écoles où nous pourrions appliquer ce projet.

Je note avec intérêt votre ouverture à l’égard de ce système. Attendons le résultat à Versailles, bien que ce ne soit pas le lieu le plus problématique. Enfin, qui sait, les grandes écoles peuvent dénombrer beaucoup d’absents.

Je salue le travail de cette jeune fille de seize ans. Si le projet fonctionne, son nom pourra figurer dans la pédagogie moderne.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Vous pourriez l’inviter pour la rentrée prochaine, cela nous changerait.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Une émission française retranscrite sur Canal Z en Belgique diffusait un reportage très bien fait sur l’application. Celle-ci est d’une telle simplicité qu’on se demande, comme disait la police, pourquoi cela n’a pas été pensé avant.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Cette jeune fille devrait intégrer nos services de police. Avec son application, elle retrouverait peut-être Salah Abdeslam.

5.10 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Chasubles fluo géolocalisables»

Mme Carine Lecomte (MR). – Des étudiants de la Haute École Thomas More de Malines ont mis au point une chasuble fluo géolocalisable. Celle-ci, destinée prioritairement aux écoles, pourrait trouver toute son utilité lors de sorties sco-

lares organisées en maternelle et en primaire. En effet, cette veste intelligente avertit les professeurs sur leur smartphone quand un élève s'égaré.

Lors des classes de dépaysement, les élèves découvrent souvent un milieu géographique différent de leur milieu habituel. Par conséquent, le risque pour un élève de s'égarer est accru. Dans ce contexte, le port d'une chasuble fluo géolocalisable permettrait aux accompagnateurs de récupérer rapidement l'élève perdu.

Vu l'engouement rencontré par ce produit innovant – une dizaine d'entreprises ont contacté la Haute École Thomas More –, la commercialisation de ces chasubles est envisagée par les étudiants.

Madame la Ministre, partagez-vous cet engouement pour cette nouvelle application électronique au service de la sécurité de nos enfants? Pourriez-vous prévoir cette veste intelligente au nombre des équipements nécessaires pour garantir la sécurité des écoliers?

Une procédure spécifique doit-elle être actionnée lorsqu'un élève s'égaré dans le cadre d'une sortie scolaire?

Mme la présidente. – Je voudrais saluer l'école communale de Rebecq qui nous a rendu visite. Je souhaite la bienvenue à tous ces enfants et à leurs enseignantes.

Je précise que vous êtes la classe filleule de M. Dimitri Legasse qui est à nos côtés et qui interviendra plus tard.

J'espère que tous ces enfants vont découvrir les méandres de la démocratie que nous servons au quotidien, du mieux que nous pouvons.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ces chasubles fluo géolocalisables sont une très bonne idée. Elles ressemblent aux chasubles que portent les policiers et qu'utilisent les organisations de jeunesse lors de sorties, principalement du côté néerlandophone.

Ce choix peut être opportun bien que nous constatons peu de disparitions d'élèves lors des sorties scolaires, vu la vigilance des surveillants.

Étant favorable à l'autonomie des pouvoirs organisateurs et des directions d'écoles, je ne veux pas imposer, par le biais d'une circulaire, le port de cette chasuble, car on nous accuserait de vouloir mettre en place des pouvoirs spéciaux, comme ce fut le cas pour les gants de toilette en 3^e maternelle!

Cependant, je trouve qu'une telle chasuble serait très utile, lors de sorties, et contribuerait à la mise en place d'une sécurité minimale, comme cela se fait dans les mouvements de jeunesse. Je ne veux donc pas l'imposer alors que nous disposons de peu de moyens financiers., mais je veux bien la recommander comme mesure de sécurité.

Mme Carine Lecomte (MR). – Je me réjouis que la ministre partage mon enthousiasme pour ces applications qui facilitent la vie des enseignants et des directions d'école, particulièrement lorsqu'ils organisent l'une ou l'autre sortie pour leurs élèves.

5.11 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Faciliter l'accession à l'enseignement secondaire»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le passage de l'enseignement primaire au premier degré de l'enseignement secondaire est un cap difficile. Outre l'effet de nouveauté, il apporte son lot de changements tant en ce qui concerne le rythme que la méthode d'apprentissage.

Afin d'éviter les difficultés de transition, certaines écoles du primaire et du secondaire pratiquent l'échange de professeurs pendant quelques heures, en fin d'année, de manière à rassurer les élèves.

Cette méthode a-t-elle fait l'objet d'une évaluation? D'autres méthodes sont-elles utilisées? Qu'en est-il de leur efficacité?

Des améliorations ou des recommandations sont-elles préconisées par l'inspection?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour préparer les élèves à l'enseignement secondaire, il est nécessaire de travailler sur les transitions. On peut pour cela créer des partenariats pédagogiques entre les écoles, à condition d'avoir un accord politique, afin que les professeurs des deux dernières années de primaire et des deux premières années de secondaire aient de vrais projets en commun, travaillent les acquis, les attendus, les épreuves, les modes d'évaluation, etc. De cette manière, le passage a toutes les chances d'être le plus harmonieux possible.

Toute une série de bonnes pratiques sont déjà mises en place soit dans des établissements qui organisent les deux niveaux d'enseignement, soit au moyen de partenariats pour favoriser un passage organisé entre primaire et secondaire.

Je citerai d'abord les classiques visites d'écoles secondaires par les élèves de l'enseignement primaire, même si celles-ci ne me paraissent pas suffisantes.

Certaines expériences pilotes prévoient l'utilisation d'un journal de classe identique pour les élèves de cinquième et sixième primaire et ceux du premier degré de l'enseignement secondaire. Cela permet de suivre l'évolution et la cohérence de l'évaluation, mais aussi d'avoir

connaissance de la demande des uns et des autres.

Des publications pédagogiques sont réalisées tant au Centre d'autoformation et de formation continuée (CAF) de Tihange qu'au Centre technique et pédagogique de Frameries. Des publications sont en voie de finalisation en sciences et en français.

Actuellement, l'Université de Mons mène une recherche pédagogique sur le développement du processus d'abstraction chez les élèves de 8 à 14 ans dans le but de produire des outils permettant une meilleure formation des enseignants de manière identique pour la fin du primaire et le début du secondaire.

Enfin, de nombreuses formations continuées sont assurées par les formateurs.

Bien évidemment, le sujet est complètement pris en charge pas les travaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence. J'attends, d'ici le 15 février, des recommandations à ce sujet dans un premier rapport préliminaire.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie Mme la ministre pour sa réponse et je lui souhaite un prompt rétablissement.

5.12 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Fraude aux diplômes»

Mme Carine Lecomte (MR). – La ministre de l'Éducation française a annoncé récemment la création d'un service numérique pour délivrer les attestations de diplômes d'État, un dispositif qui garantira l'authenticité des documents auprès des employeurs et simplifiera les démarches des usagers. Selon la ministre, des études montrent que jusqu'à 30 % des CV transmis par les candidats aux cabinets de recrutement présentent des diplômes «de façon abusive ou inexacte». Ce service public numérique délivrera des attestations pour l'ensemble des diplômes nationaux visés par l'État, délivrés depuis 15 ans. Sont donc concernés le brevet des collèges, le CAP, le bac et les diplômes d'études supérieures reconnus par l'État.

En Belgique, aucun organisme de contrôle officiel des diplômes n'existe, malgré les chiffres de fraude en augmentation. Cependant, selon certaines sources, un tiers des demandeurs d'emploi s'attribuent de faux diplômes auprès d'un employeur potentiel. Pour les agences d'intérim, en première ligne face à ce fléau, les cas de fraude sont quotidiens.

En octobre 2015, le ministre de l'Enseignement supérieur a été interrogé sur le sujet. Il indiquait: «travailler à un chantier qui vise à mettre en place une base de données des étudiants de l'enseignement supérieur. Parmi les

nombreux objectifs poursuivis, ce chantier pourrait aboutir à une banque-carrefour des diplômés. À terme, on pourrait imaginer que chaque diplômé y dispose d'un espace personnel et d'un accès à ses données. Il lui suffirait alors d'un simple clic pour obtenir une impression de son diplôme ou pour le partager de manière électronique. Ce processus assurerait l'authentification des titres auprès des employeurs, mais aussi auprès des établissements dans lesquels les étudiants déjà porteurs de diplômes souhaiteraient poursuivre leurs études».

Qu'en est-il de la fraude aux diplômes de l'enseignement secondaire supérieur? À cet égard, disposez-vous de chiffres? Des contacts ont-ils été pris avec le ministre de l'Enseignement supérieur afin que les diplômes de l'enseignement secondaire supérieur puissent aussi être numérisés et authentifiés? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous faire un état des lieux de ces avancées?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour 2015, trois cas de fraude au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CES) ont été portés à notre connaissance. À l'échelle du nombre de CES délivrés, chaque année scolaire, par les établissements secondaires de plein exercice, soit 40 000 titres, cela représente 0,01 % de fraude. Ce sont donc des cas marginaux, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut rien faire.

À propos de la numérisation des diplômes, depuis l'année scolaire 2013-2014, la Direction générale de l'enseignement obligatoire a instauré un système d'impression centralisée des CES délivrés par les établissements scolaires de plein exercice. Ce système permet d'éditer des diplômes uniformisés. De plus, chaque titre se voit attribuer un code-barres unique; ils sont dès lors moins facilement falsifiables. D'ailleurs, une base de données informatique a été créée afin de contrôler les titres dont l'authenticité serait contestée.

Depuis l'année scolaire 2014-2015, ce projet a été étendu au certificat de qualification et d'études, aux attestations de compétences complémentaires et aux certificats de qualifications spécifiques de plein exercice et en alternance. Cela représente également 40 000 titres.

En conséquence, depuis l'année scolaire 2014-2015, entre 75 000 et 80 000 titres ne sont plus imprimés par les établissements scolaires, mais bien par l'administration.

Il est à noter que les attestations liées à la CPE sont également émises par le biais d'un programme géré par l'administration, même si cela ne concerne encore que peu d'orientations d'études de l'enseignement qualifiant. Toutefois, ces documents doivent, après leur impression, être soumis à la signature du chef d'établissement dans lequel les élèves les ont obtenus. Cette formalité constitue une garantie supplémentaire

d'authenticité des titres.

Il n'est, dès lors, pas envisageable à l'heure actuelle de proposer une impression du document par l'élève lui-même sans validation par l'administration ni par son établissement scolaire. On en revient exactement au même problème, puisque les signatures électroniques existent. Dès lors, il faudrait peut-être faire en sorte que l'on puisse télécharger les documents. Pour votre parfaite information, sachez que les certificats d'enseignement secondaire du deuxième degré, du premier degré et le CEB ne doivent plus être soumis à la validation du ministère. L'émission de ces diplômes relève exclusivement de la responsabilité des établissements scolaires.

Mme Carine Lecomte (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis du faible nombre de fraudes concernant les CESS. Des exemples nous ont toutefois été donnés, notamment de policiers qui exercent cette profession sans avoir obtenu leur CESS. Ils font peut-être partie des quelques cas que vous avez évoqués.

Vous dites que certains diplômes ne sont pas uniformisés. Par conséquent, l'employeur à qui l'on présente un diplôme en précisant qu'il n'est pas uniformisé parce que c'est ainsi à l'heure actuelle pourrait ne pas émettre le moindre doute quant à un document lui paraissant suspect. Tout ne va donc peut-être pas aussi bien que cela!

5.13 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à disposition de nouveaux locaux pour la Haute École Albert Jacquard de Namur»

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, le 10 novembre dernier, je vous interrogeais sur l'état de délabrement des infrastructures dans l'enseignement supérieur, les hautes écoles, les universités ou encore les écoles d'art, qui voient leurs locaux se dégrader progressivement. À cette situation, vient s'ajouter l'augmentation croissante, d'année en année, du nombre d'étudiants fréquentant ces établissements. Le problème devient inquiétant. À l'époque, j'avais pris comme exemple une des implantations de la Haute École Albert Jacquard située à Namur, où les étudiants s'étaient mis en grève parce qu'ils ne voulaient plus continuer à avoir cours dans des bâtiments qui se dégradent à vue d'œil. Vous aviez alors indiqué qu'un budget de 6,4 millions d'euros était prévu pour la réalisation de travaux sur la période 2015-2019. Je vous avais répondu que cela me paraissait fort peu. Pour la Haute École Albert Jacquard, vous ajoutiez que vous comptiez analyser les différentes possibilités avec l'ensemble des acteurs concernés, mais qu'on pouvait éventuellement s'orienter vers de nou-

veaux locaux pour la rentrée 2016.

Plus récemment, vous avez répondu à un collègue que la Direction générale de l'Infrastructure avait constitué une base de données patrimoniales, qu'une cellule Énergie était également mise progressivement en place au sein de l'administration et que vous aviez interrogé le Bureau de consultance Ernst & Young sur l'optimisation des coûts de fonctionnement, sur l'opportunité de créer des centrales d'achat communes et surtout de procéder à des appels d'offres communs en matière d'énergie. Vous ajoutiez avoir demandé la mise en place d'un master plan qui tienne compte de l'évolution démographique et des besoins spécifiques de chaque bassin.

Madame la Ministre, quelles sont, à ce stade, les différentes pistes étudiées pour le dossier de la Haute École Albert Jacquard? La piste de nouveaux bâtiments pour la prochaine rentrée est-elle toujours d'actualité? Quand serez-vous en mesure de nous présenter le master plan dont vous faisiez état? Qu'en est-il de la création du groupe de travail qui devait faire lien entre les services chargés des projections et ceux chargés des infrastructures? Pourriez-vous nous communiquer les réponses apportées par le consultant Ernst & Young?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce que j'ai dit récemment reste d'actualité. Entre-temps, nous avons trouvé le financement nécessaire et des solutions quasi finalisées pour la Haute École Albert Jacquard seront annoncées prochainement.

Par ailleurs, le groupe de travail mixte Bâtiments scolaires/Administration, au-delà des différentes directions, a été mis en place. Il s'est réuni pour la première fois il y a quelques semaines et travaille de manière optimale, dynamique, motivée et professionnelle sur les différents aspects que j'avais évoqués la fois dernière.

M. Gilles Mouyard (MR). – Disposez-vous d'informations plus précises concernant la Haute École Albert Jacquard?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je les donnerai prochainement, mais elles me semblent très positives.

M. Gilles Mouyard (MR). – Ces informations concernent-elles la prochaine rentrée?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Oui.

M. Gilles Mouyard (MR). – Et qu'en est-il du master plan?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme je vous l'ai indiqué, il est en discussion au sein d'un des groupes du Pacte.

Par ailleurs, le groupe interdisciplinaire qui vient d'être créé et qui réunit à la fois les services de l'enseignement, de l'infrastructure et d'autres services de l'administration y travaille également.

5.14 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Adaptation de la période des examens au ramadan»

M. Gilles Mouyard (MR). – C'est un sujet sur lequel je ne désire pas polémiquer, mais j'ai envie que les choses soient claires.

Le ramadan tombe cette année plus ou moins en même temps que les examens. La Grande-Bretagne aurait décidé d'adapter le calendrier des examens scolaires au ramadan pour que les élèves musulmans puissent passer leurs examens dans les meilleures conditions.

Face à cette situation, l'Exécutif des musulmans de Belgique a réagi en des termes un peu malheureux en déclarant: «Nous musulmans, reconnaissons et acceptons la culture des chrétiens et des juifs. Il faudrait que nous soyons nous aussi acceptés avec notre idéologie». Je ne pense pas que ce soit la meilleure des formulations, mais je le laisse responsable de ses propos.

Vous avez répondu en déclarant que cette question n'était pas à l'ordre du jour. Je vous rejoins entièrement sur ce point.

Au moment où l'on parle de plus en plus de la laïcité de l'État – vous savez que le MR a déposé de nombreux textes dans les différents parlements sur le sujet – des idées de ce type pourraient donner lieu à de nombreuses polémiques. En ce qui me concerne, le fait religieux doit être de l'ordre du privé et s'immiscer le moins possible dans l'organisation scolaire.

Cela n'engage que moi, mais la meilleure garantie de pouvoir suivre sa religion, c'est précisément de pouvoir la pratiquer dans un État laïque.

Aujourd'hui je vous demande uniquement de me rassurer en me disant que l'adaptation du calendrier scolaire en fonction du ramadan n'est pas à l'ordre du jour et, surtout, que cela ne le deviendra pas un jour.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Mouyard, si j'avais voulu donner une dimension temporelle à ma phrase, j'aurais dit: «ce n'est pas à l'ordre du jour maintenant». Or j'ai dit: «ce n'est pas à l'ordre du jour». Cela veut dire ni maintenant ni plus tard.

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je remercie la ministre pour son explication. Les choses sont

donc très claires dans ce dossier.

5.15 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Les frais de voyages scolaires sont-ils obligatoires?»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). –

L'article 24 § 3 de la Constitution énonce: «Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.»

Il existe néanmoins un grand nombre de frais que l'école peut réclamer ou proposer et auxquels il faut encore ajouter le coût du matériel scolaire, des transports, des repas... Et, enfin, également les frais liés au temps extrascolaire (garderie, étude), souvent inévitables pour nombre de parents. Considérant l'ensemble de ces coûts, le principe fondamental de la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire apparaît comme étant très théorique pour beaucoup de parents.

La circulaire n° 4516 du 29 août 2013 vise à rappeler les règles applicables en matière de gratuité d'accès, à présenter les nouvelles mesures et à mettre l'accent sur «la transparence du processus de perception des frais et sur l'objectivation de ceux-ci». À cet égard, les écoles doivent mentionner clairement et par écrit si l'activité est obligatoire ou facultative.

Un élément reste néanmoins assez flou: celui des voyages scolaires et de leur caractère obligatoire ou non. Les voyages scolaires ou «activités extérieures» sont repris à l'article 100 § 2 du décret «missions» dans la catégorie «frais que les écoles peuvent réclamer» plutôt que dans la catégorie «frais que l'école peut proposer sans les imposer».

Or, en ce qui concerne les activités extérieures – deux à quatre jours – et les classes de dépaysement – séjour de cinq à quinze jours – la réglementation prévoit un taux minimum de participation des élèves de 90 %. Ce taux a été prévu par souci d'équité sociale pour éviter que les enfants issus de familles financièrement défavorisées ne soient pénalisés.

L'existence de ce taux de participation reposant donc sur le principe que certaines familles pourraient choisir de ne pas envoyer leurs enfants à ces activités est contradictoire avec le caractère «obligatoire» du coût de celles-ci.

De ce fait, dans certaines écoles, les voyages scolaires sont présentés comme étant obligatoires. Ceux-ci représentent un coût parfois considérable (plusieurs centaines d'euros). De nombreux parents ne souhaitant ou ne pouvant pas s'en acquitter tenteront dès lors, par exemple, de fournir un

certificat médical pour leur enfant, ce qui est de nature à créer des situations difficiles dans les écoles.

Pouvez-vous clarifier le caractère obligatoire ou non des activités extérieures et classes de dépaysement?

S'agit-il de frais que les établissements peuvent imposer ou proposer et, de ce fait, comment doivent-ils qualifier les dépenses? Quelle est la légalité quant au fait de déclarer ces activités comme obligatoires? Le cas échéant, quels sont les critères à respecter?

L'article 24 § 3 de la Constitution stipule que chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés des droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. Il existe néanmoins un grand nombre de frais que l'école peut réclamer ou proposer, auxquels il faut encore ajouter le coût du matériel scolaire, des transports, des repas et, enfin, les frais liés au temps extrascolaire – garderie, étude – et souvent inévitables pour nombre de parents.

Considérant l'ensemble de ces coûts, le principe fondamental de la gratuité d'accès à l'enseignement

Chaque année, la Ligue des Familles publie une enquête qui démontre combien les frais scolaires pèsent sur le budget familial. L'enquête pour l'année 2015 mettait encore une fois en lumière les coûts importants puisque ces frais (matériel, repas et voyage) atteignent, à l'école maternelle, un total moyen de 183 €. À l'école primaire, ces frais peuvent monter jusqu'à 929 €!

Face à ce phénomène qui ne cesse d'augmenter, le législateur a prévu différentes dispositions. Je pense évidemment au «décret missions» ainsi qu'à la circulaire du 26 août 2013, qui détaille les frais autorisés, les frais facultatifs ainsi que les frais interdits. Depuis l'année 2014-2015 dans l'enseignement secondaire et début septembre 2015 dans l'enseignement fondamental, les écoles sont tenues de prévoir un décompte périodique reprenant les frais demandés aux parents. Cette mesure, inscrite dans le décret du 17 juillet 2013 portant des dispositions diverses, a pour ambition de clarifier les choses, de rendre les coûts transparents. L'ambition de cette disposition est donc de permettre aux familles de mieux se préparer et d'essayer de prévoir les frais auxquels ils devront faire face, même si cela ne facilite pas nécessairement le paiement.

En gardant l'objectif de la gratuité scolaire réelle en tête, je souhaite également faire le bilan de cette mesure.

Madame la Ministre, aujourd'hui, comment évaluez-vous cette mesure mise en place depuis septembre? A-t-elle permis une clarification? Les parents estiment-ils que cette mesure soit positive?

Il est également important que ce décompte permette de combattre les irrégularités. En effet, certaines écoles réclament encore des frais qui ne sont pas légaux (je pense notamment aux frais pour les journaux de classe). Madame la Ministre, l'établissement de tels décomptes a-t-il permis de relever ce type d'irrégularité? La DGI veille-t-elle au bon respect des dispositions existantes en matière de frais scolaires?

Enfin, à l'analyse des différents décomptes, observez-vous de fortes disparités entre les établissements scolaires? Quel bilan peut-on tirer de ces chiffres? Comment les établissements justifient-ils des frais plus importants que dans les autres écoles? En effet, j'estime que si cette mesure permet de révéler les «mauvais élèves» en la matière, nous devons travailler avec ceux-ci, leur montrer des exemples de bonnes pratiques, afin qu'ils fassent diminuer ces frais et rendent ainsi leurs établissements plus accessibles à tous.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le décret «missions» est très clair. En cas de non-respect de la réglementation, la direction générale de l'enseignement obligatoire interpelle le pouvoir organisateur de l'école et le prie d'adapter ses pratiques afin de respecter la réglementation. Ensuite, les représentants des PO peuvent être convoqués et, en dernier recours, des sanctions financières peuvent être prononcées.

Je constate que la mesure visant à communiquer le décompte périodique aux parents est positive. En effet, l'année scolaire 2014-2015 présente une diminution du nombre de demandes adressées aux services de l'administration.

En ce qui concerne la question relative aux frais des voyages scolaires, un projet de simplification administrative et de clarification des règles est en cours d'analyse afin d'éviter la rédaction d'une circulaire par niveau d'enseignement.

Je l'ai reçu. Je ne suis pas encore totalement convaincue par son contenu, donc j'y travaille.

Par ailleurs, les écoles sont encouragées à inscrire les sorties scolaires dans le cadre du projet d'établissement. L'administration observe que, parmi les motifs de refus de participation à un voyage scolaire, le motif financier vient en dernier lieu. D'autres motifs pas toujours très acceptables sont également évoqués.

Ceci s'explique par le fait que la majorité des établissements scolaires proposent une aide financière aux familles qui éprouvent des difficultés à faire face au coût du voyage par le biais d'actions qui le diminuent ou, encore, grâce à l'intervention d'une amicale.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Il me semble y avoir une petite confusion. En effet, une grande partie de votre réponse concernait plutôt la question que Mme Morreale aurait dû vous poser si elle avait été présente.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai également répondu à votre question. J'ai donc répondu en même temps à la question de Mme Morreale. Elle sera contente de la recevoir.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Ma question portait sur le point de savoir si les frais relatifs aux voyages scolaires sont obligatoires ou pas ou s'ils doivent être présentés comme tels par les écoles conformément à l'article 100 en respectant la règle des 90 %.

Votre réponse ne m'a pas semblé très claire à ce sujet. C'est peut-être l'objet de l'analyse que vous réalisez actuellement sur la circulaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Oui.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Nous recevrons donc prochainement une réponse à cette question.

5.16 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Safer Internet Day 2016»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Chaque année, des actions de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation du net et à la manière de s'en protéger sont menées dans nos écoles à l'occasion du *Safer Internet Day*, la journée mondiale pour un Internet plus sûr.

La promotion d'un usage sûr et responsable du net compte parmi les enjeux majeurs pour l'éducation au même titre que la formation à un esprit critique y compris vis-à-vis de la publicité et de la société de consommation. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte bon nombre d'acteurs compétents qui pourraient assurer ces actions de sensibilisation. Je citerai notamment le Conseil supérieur d'éducation aux médias, le Centre audiovisuel de Liège et Média-animation.

En mars dernier, je vous avais interrogée sur le déroulement de la journée du 10 février 2015 après avoir constaté l'intervention de «volontaires» de Microsoft et de Proximus, affichés comme tels, dans nos écoles, en contradiction avec le Pacte scolaire qui interdit toute pratique commerciale ou publicité dans les écoles.

Le prochain *Safer Internet Day* est prévu pour le 9 février prochain. Des activités de sensibilisation sont-elles prévues à cette occasion dans nos écoles? Dans l'affirmative, sachant que Child Focus prépare cet événement international en Belgique, je souhaiterais savoir quels sont les acteurs prévus pour s'en charger dans les écoles.

Quelles précautions avez-vous prises pour

éviter des interventions qui seraient en contradiction avec le Pacte scolaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. –

(Avant de répondre à la question susmentionnée la ministre donne tout d'abord erronément lecture de sa réponse à la question orale de Mme Trachte relative aux «Arrestations à la sortie des écoles en vue d'un éloignement forcé»)

Je rappelle que l'événement *Safer Internet Day* est organisé le 9 février dans le cadre de la Journée européenne pour un internet plus sûr. C'est Child Focus qui est reconnu par la Commission européenne comme le partenaire belge en matière de prévention et de sécurité sur internet. Cet événement tombe malheureusement pendant le congé de Carnaval. Aucune campagne s'adressant spécifiquement aux écoles ne sera donc lancée cette année.

À partir de 2017, cette journée sera organisée par le consortium mis en place dans le cadre du projet «Belgian Better Internet Consortium» (B-BICO), développé en partenariat avec le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM). Toutes les informations sont disponibles sur le site dont l'adresse figure dans la note que je vais vous remettre. La commission visée à l'article 42 du Pacte scolaire a déjà été saisie du problème de l'aspect commercial des activités de Child Focus. Elle a estimé que l'aspect commercial était compensé par des avantages qu'offrent sur le plan pédagogique les activités développées par Child Focus.

En janvier 2015, j'ai demandé à Child Focus de lever toute ambiguïté quant aux interventions dans les écoles de bénévoles de Microsoft et de Proximus et d'établir un partenariat avec le CSEM, ce qui a été fait pour le projet B-BICO. Je l'ai aussi invité à travailler un peu plus en phase avec nous et de nous prévenir des opérations qu'il mène dans nos écoles.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Nous verrons donc quelle approche sera développée les prochaines années dans l'organisation du *Safer Internet Day*. Il y a un peu moins d'un an, j'avais eu l'occasion d'interroger en séance plénière un représentant de Child Focus sur cet événement. Il avait lui-même exprimé des réserves sur la manière dont cet événement avait été organisé les années précédentes, avec en l'occurrence une intervention de Microsoft et de Proximus.

Je ne suis personnellement pas convaincue par l'avis de la Commission du Pacte scolaire au regard des dispositions du Pacte scolaire même qui interdit purement et simplement toute activité commerciale ou publicitaire dans les écoles, sans la moindre exception.

Je suis heureuse d'entendre que l'on va désormais faire appel aux acteurs qui s'occupent

habituellement de tels projets dans les écoles, et espère que l'on ne retombera plus dans les dérives observées les années précédentes.

5.17 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Arrestations à la sortie des écoles en vue d'un éloignement forcé»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – J'avais retiré cette question, mais puisque la Ministre y a répondu, je propose que le compte rendu intégral fasse mention de sa réponse.

(Mme Trachte ne donne pas lecture de sa question. Ci-dessous la réponse de la Ministre erronément lue en réponse à la question précédente)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je partage entièrement votre analyse. Je ne suis absolument pas en phase avec ce changement, qui ne correspond ni à mes convictions, ni à mes principes, ni à ceux qui doivent présider à l'organisation de notre société.

C'est le résultat d'une certaine dérive. Nous nous sommes toujours accordés pour dire que les enfants ne devaient pas faire l'objet de démarches commerciales dans les écoles, et guère davantage à leur arrivée ou à leur sortie. La France a connu un cas similaire et a fait machine arrière. Je vais prendre -en concertation avec la Communauté flamande, idéalement- toute initiative utile pour tenter d'infléchir la position fédérale, affirmer que ce n'est pas ce que nous souhaitons et informer les établissements de cette nouvelle circulaire quelque peu passée inaperçue.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie la ministre pour sa réponse.

5.18 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Anticipation de l'offre en DASPA»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Ma question est similaire à celle de M. Crucke, à laquelle vous avez déjà répondu, Madame la Ministre. Je déplore qu'elles n'aient pas été jointes.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Moi aussi.

Comme je l'ai dit à votre collègue, nous anticipons tout le temps, en liaison avec Fedasil, avec lequel nous tenons des réunions régulières. Dès que nous connaissons le nombre d'enfants attendus dans un centre, et souvent avant leur arrivée,

nous lançons un appel à projets. Nous sommes donc hyper réactifs. Nous avons créé 20 DASPA, leur nombre total passant de 64 à 84. Les périodes additionnelles permettront d'accueillir 3 000 élèves supplémentaires. Je viens d'introduire une nouvelle demande, qui sera à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement ce 17 février.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – On a évoqué l'accueil de 200 MENA à Evere; j'ignore dans quel délai.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Des offres complémentaires de DASPA viennent de me parvenir, mais je ne sais pas si Evere est concerné. Je vérifierai.

5.19 Question orale de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plans internes d'urgence nucléaire et sensibilisation aux risques»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Fissures, arrêts intempestifs: les incidents liés à la vétusté de nos centrales nucléaires se répètent ces derniers mois et ces dernières semaines, ce qui suscite l'inquiétude tant de la population que des pays voisins. Malgré l'accumulation de ces incidents, nos réacteurs sont relancés et leur prolongation continue d'être envisagée.

Dans ce contexte, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) a émis le 4 janvier dernier de nouvelles recommandations en vertu desquelles il faudrait notamment envisager la distribution rapide d'iode stable sur l'ensemble du territoire, de même qu'étendre et uniformiser les périmètres de mise à l'abri et de prise d'iode stable à 20 kilomètres des centrales (y compris celles installées près de nos frontières) et à 10 kilomètres pour les installations de Fleurus.

Ces recommandations devraient donc étendre d'autant la «zone de planification» dans laquelle les directions d'école doivent élaborer un plan interne d'urgence nucléaire et réaliser des exercices de mise à l'abri. Des mesures de sensibilisation des élèves et de leurs parents vivant dans ces zones sont tout autant nécessaires pour garantir le bon déroulement des opérations en cas d'incident. Par ailleurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces zones, il importe que les écoles participent à la sensibilisation à la prise d'iode en cas d'accident nucléaire.

Récemment interrogée à propos, vous avez indiqué que «nous n'avons pas attendu pour prendre des mesures. Une circulaire reprenant les recommandations dans le cas de risque nucléaire a été envoyée aux écoles. Elle comprend les gestes à faire en cas d'accident. Nous avions mené une

campagne de sensibilisation identique à l'égard des écoles qui se trouvaient à proximité de lieux classés Seveso. La circulaire contient les outils utiles aux établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai demandé à ce qu'elle soit retranscrite et envoyée aux autres réseaux. Tous les établissements auront reçu la circulaire et les outils réalisés avec l'Agence fédérale de contrôle nucléaire et des spécialistes. Les recommandations y sont expliquées. Parmi elles, figure la prise de pilules d'iode».

À ce jour, je n'ai toutefois pas trouvé de nouvelle circulaire à cet égard, les dernières datant de 2005 (circulaire n° 1215: Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Plan interne d'urgence nucléaire) et de 2012 (Campagne nationale d'information sur le risque Seveso du Centre de crise).

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous exactement prises pour mettre en œuvre les nouvelles recommandations de l'AFCN dans les écoles, tant en termes d'extension de la zone de planification (plans d'urgence) que de sensibilisation à la prise de pastilles d'iode? Qu'avez-vous prévu pour informer et sensibiliser les chefs d'établissement qui auront à élaborer ces plans pour la première fois?

Que mettez-vous par ailleurs en œuvre pour vous assurer que le plan d'urgence interne de tous les établissements concernés soit bien élaboré ou mis à jour? Avez-vous procédé à des vérifications? Comment garantissez-vous que l'ensemble des établissements concernés effectuent bien les exercices de mise à l'abri annuels, tels que recommandés par la circulaire de 2005? Cette dernière prévoit par exemple que des documents de signalement soient complétés et conservés dans le registre de sécurité de l'établissement. Une vérification de ces registres a-t-elle été effectuée?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le risque nucléaire autour du site de Tihange et de l'institut de Fleurus a toujours été pris en considération. La population reçoit des comprimés d'iode en quantité afin de prévenir un risque potentiel. C'est aussi le cas des écoles.

De plus les établissements scolaires ont reçu la circulaire n° 1215 du 2 septembre 2005 sur la mise en place d'un plan interne d'urgence nucléaire. Celle-ci détaille les mesures de confinement d'évacuation et de prise d'iode. Cette circulaire a vu le jour dans le cadre de l'application du plan d'urgence fédéral.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Depuis 2005, de nouvelles recommandations de la AFCN étendent la zone à risque de 10 km à 20 km pour Tihange et de 5 km à 10 km pour Fleurus. D'ailleurs, cette extension concerne également les centrales proches de notre frontière telles que celle de Chooz.

L'autre partie de ma question portait sur le suivi dans les écoles qui possèdent déjà un plan d'urgence. Comment vérifier qu'elles font bien le nécessaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Des circulaires leur rappellent régulièrement. Aussi, de manière globale nous travaillons à renforcer la gestion des mesures de sécurité au sein des écoles tant au niveau des infrastructures, de la formation, des répétitions des exercices d'évacuation.

En bref, nous faisons suivre les nouvelles mesures de l'AFCN mais celle-ci s'y emploie également. Elle s'adresse directement aux écoles via son service de prévention.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je m'assurerai que l'AFCN s'adresse bien directement aux écoles. Néanmoins, la nouvelle recommandation étant récente – elle date du 4 janvier –, il faut envoyer rapidement une nouvelle circulaire aux écoles concernées. Il va falloir sensibiliser de nouvelles écoles au fait qu'elles doivent aujourd'hui mettre en œuvre un plan d'urgence.

Je vous interrogerai à ce sujet prochainement et je reviendrai également sur la question du suivi. En effet, une fois le plan mis en place, il faut encore s'assurer qu'il soit mis en application.

(Mme Patricia Potigny prend la présidence.)

5.20 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Engagement de personnels dans le cadre de l'encadrement différencié»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Le 16 septembre 2015, le gouvernement a adopté un arrêté fixant à 25 % minimum l'affectation des moyens budgétaires à de l'encadrement humain pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaires, sur la base de la stratégie établie dans le PGAED. Cette décision s'inscrit en droite ligne des décisions visant à privilégier les moyens humains pour lutter contre ces problèmes.

Ces 25 % comprennent l'engagement de personnel non enseignant, de personnel chargé d'apporter un soutien à l'équipe éducative ou de personnel enseignant supplémentaire. Ils prévoient également des périodes complémentaires pour l'encadrement en classe ou hors classe, la remédiation, l'étude dirigée, le soutien dans l'apprentissage, le conseil pédagogique, la formation, le travail en équipe, le tutorat dans le cadre de la lutte contre l'échec et le décrochage scolaires. Bref, un éventail assez large pour couvrir différentes situations et surtout différents besoins.

Le 1^{er} octobre 2015, une circulaire relative à

l'octroi et l'utilisation des moyens alloués a été envoyée à toutes les écoles avec dispositions applicables pour l'année scolaire 2015-2016. Dans ce document, il est précisé que le modus operandi permettant la conversion des moyens financiers en périodes-professeur sera bientôt défini dans un addendum à cette circulaire.

Nous sommes au début du deuxième trimestre de l'année scolaire, qu'en est-il actuellement de la publication de cette circulaire? Comment les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent-ils procéder à l'engagement de personnel sous contrat de travail?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – À la suite de modifications décretales, notamment le décret de juillet 2015, du report d'une année des listes d'implantations bénéficiant de moyens complémentaires, mais également de la décision du gouvernement de modifier les PGAED et l'obligation d'utiliser les 25 %, j'ai demandé le 22 juillet à mon administration de produire une nouvelle circulaire pour les deux niveaux d'enseignement. Cela a été fait le 25 septembre à l'exception du mécanisme expliquant clairement la manière d'engager des enseignants à partir des dotations aux subventions complémentaires.

Nous avons avancé plusieurs pistes. Malgré les divers rappels, cette circulaire n'est toujours pas parue. Elle est annoncée pour cette semaine.

Dans le courant du mois d'octobre, l'administration s'est à nouveau réunie avec les services DGEO pour réfléchir aux modalités et préparer la circulaire.

La solution proposée aux écoles sera celle déjà évoquée au mois d'août. Les membres du personnel seront rémunérés directement à partir des AB concernées via la déclaration adéquate des pouvoirs organisateurs. Le coût de la conversion des crédits complémentaires en périodes-professeur fera l'objet d'un remboursement par les établissements scolaires concernés à la suite d'une créance établie par l'administration.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je reviendrai vers vous pour connaître le suivi de cette circulaire.

C'est une très bonne chose d'engager dans l'encadrement différencié du personnel qui puisse venir en soutien tant aux enseignants qu'aux élèves. Malheureusement, si l'engagement de ce personnel pose des problèmes, les écoles se trouvent démunies.

J'attends avec impatience l'application de cette circulaire.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

5.21 Question de Mme Patricia Potigny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Collaboration avec le monde associatif dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement»

Mme Patricia Potigny (MR). – Le cyberharcèlement est devenu en peu de temps un fléau auquel les jeunes sont régulièrement confrontés, notamment sur les réseaux sociaux.

Pour contrer ces «joutes» modernes, des outils ont été mis en place au travers de décisions politiques (numéros d'appel d'urgence, équipes mobiles...), mais aussi grâce à une collaboration avec l'ASBL Loupiote.

À travers le cinéma, cette organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles propose des ateliers visant, d'une part, à aider les jeunes dans leur «consommation» médiatique, mais, d'autre part, à former les adultes qui les encadrent.

Les 18 et 23 février prochains, un module «prévention du cyberharcèlement» est proposé aux écoles secondaires de Bruxelles. L'objectif est d'identifier une ou deux personnes ressources dans chaque établissement.

On peut supposer que ces formations ne sont pas les premières.

Quel est le bilan pour 2015? Combien de jours de formations ont été donnés en Fédération Wallonie-Bruxelles et avec quel taux de participation? Où en est-on quant à l'intention de recenser une ou deux personnes ressources par école?

Dans ces modules, une demi-journée est prévue pour évaluer l'impact du projet sur les jeunes, les difficultés rencontrées et les moyens d'y répondre. Quels sont les résultats de ces évaluations? Ces ateliers étant gratuits, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend-elle en charge la totalité des frais?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les 18 et 23 février prochains, au sein des écoles bruxelloises, sera organisée, par l'ASBL Loupiote, une formation en vue de lutter contre le cyberharcèlement.

En 2015, j'ai octroyé à cette ASBL une subvention de 5 900 euros pour couvrir les dépenses visant à diffuser l'outil pédagogique «*Ce qui vous regarde – No Hate*», au sein des écoles.

Au-delà de cette initiative, les écoles ont en outre la possibilité de faire appel à des services externes pour des animations sur la thématique. Parmi celles-ci, les AMO dont certaines ont développé des outils de prévention à destination des écoles. Je souligne également la plate-forme www.enseignement.be, et sa rubrique TIC –

Technologies de l'information et de la communication – qui illustre de nombreux usages des réseaux sociaux dans un cadre pédagogique et aborde ces sujets. En outre, l'IFC – Institut de la formation en cours de carrière – organise des formations, notamment en matière de lutte contre le harcèlement. Cette démarche s'inscrit essentiellement dans le cadre du fameux plan dont j'ai abondamment parlé et du travail effectué avec l'Université de Mons et l'UCL.

5.22 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tournée du FOREM dans les écoles»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Dans la province de Hainaut, le FOREM a décidé de mener une tournée dans les différentes écoles de l'enseignement technique, général et professionnel, à partir de la quatrième secondaire. Dans la dynamique de la garantie pour la jeunesse voulue par la stratégie européenne pour l'emploi, le but de cette tournée est d'aiguiller les élèves dans leurs choix futurs, de les aider dans une recherche d'emploi, en les informant des comportements recommandés et de ceux à éviter.

Cette initiative qui permet aussi de créer un premier lien entre le monde du travail et celui de l'enseignement prendra cours en 2016 et 2017. On peut déjà se réjouir du fait de pouvoir aider les élèves dans leurs choix professionnels futurs. Nous savons en effet qu'ils sont souvent dépourvus quant à ce choix.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts au sujet de cette initiative, par exemple avec le ministre Tillieux, pour affiner et approfondir les choses? Je l'ai souvent dit, je suis favorable à la Fédération Wallonie-Bruxelles en laquelle je vois notamment le lieu pertinent pour traiter de l'enseignement. Mais cela ne doit pas empêcher les relations et les collaborations intelligentes. Nous avons là une occasion de démontrer qu'une régionalisation n'est ni indispensable ni nécessaire pour y parvenir.

Comptez-vous encourager les établissements à s'inscrire dans cette initiative?

Ne serait-il pas intéressant d'évaluer cette initiative, afin de juger de l'opportunité de rediriger certains budgets qui pourraient servir à la pérenniser dans d'autres régions? Pour mener cette opération, le Hainaut a bénéficié des fonds de la garantie pour la jeunesse. Si le bilan se révélait positif et moyennant une collaboration avec le ministre Tillieux, nous pourrions décider de nous donner une nouvelle ressource pour aider les étudiants à intégrer le marché de l'emploi.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de

l'Enfance. – Vous pensez bien qu'une telle initiative ne se fait pas sans concertation, d'autant qu'elle est aussi menée sur la base de la dynamique très collaborative des bassins carrefour-emploi-formation-enseignement. Tout cela s'opère conjointement, dans une logique d'orientation, à un moment-clé.

Comme vous le savez, dans la réforme de l'enseignement qualifiant, l'objectif est de généraliser complètement ce dispositif, en tout cas à l'issue de la deuxième secondaire, pour tous les élèves. Le but est de créer un processus d'orientation, un peu à l'allemande, qui permette de placer le jeune en perspective et de lui faire rencontrer le terrain, par différentes expériences et rencontres professionnelles. À cela s'ajoute une orientation psychologique.

Nous sommes au début de ce que nous souhaitons généraliser et des collaborations souhaitées dans ce domaine.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je note qu'une collaboration existe, mais je reste un peu sur ma faim quant au projet.

Je prends acte de votre intention de généraliser cette démarche, mais je préconise, dans ce cas, d'évaluer l'initiative, tant sur le plan pratique qu'en matière de résultats. Intuitivement, nous pouvons sans doute nous accorder sur le fait que de telles informations ne peuvent être que positives, mais vu la situation budgétaire et l'enjeu de l'emploi, particulièrement pour les jeunes, il faut choisir les actions optimales – la simple efficacité n'est pas suffisante. Permettez-moi de plaider encore pour cette évaluation dont j'ignore si elle est prévue.

5.23 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tricherie à l'école»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Une des mesures phares de la réforme mise en œuvre par le ministre Marcourt est l'exclusion pure et simple de l'enseignement universitaire pour cinq ans d'un étudiant pris en train de tricher. La différence d'âge entre un élève de sixième secondaire et un étudiant de première année à l'université ou en haute école est minime. Pourtant, le sort de l'élève ou de l'étudiant est vu tout autrement. Ainsi, un élève de sixième secondaire pris en train de tricher pourra quand même réussir son année.

Madame la Ministre, comment la tricherie dans le secondaire est-elle appréhendée? Ne serait-il pas utile d'uniformiser les pratiques dans l'enseignement obligatoire et dans l'enseignement supérieur? Il importe de faire prendre conscience de la gravité de la tricherie. Un élève de rhétorique, qui ne risque pas grand-chose dans le se-

contaire, sait-il que les risques sont beaucoup plus grands à l'université? Ne convient-il pas de sensibiliser davantage les élèves à ce problème en fin de secondaire?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Voilà encore un parfait exemple de situation où une harmonisation est nécessaire. Je ne suis pas pour autant favorable à une exclusion pendant cinq ans, délai qui me paraît excessif, surtout dans le secondaire. Il n'est toutefois pas normal que les sanctions soient fixées par chaque établissement séparément dans le règlement d'ordre intérieur; il faudrait uniformiser les règles. Je crains néanmoins que le jour où je proposerais cette mesure, votre groupe vienne me reprocher de nier l'autonomie des pouvoirs organisateurs. Je suis persuadée que, dans l'enseignement, certaines règles d'intérêt général mériteraient d'être harmonisées alors que d'autres peuvent être fixées de manière autonome.

Il faut aussi admettre que tous les cas de tricherie ne se valent pas. Dans certains cas, on peut soupçonner une préméditation, la tricherie étant technologiquement bien préparée, dans d'autres, il s'agit juste d'un petit regard oblique. Il n'en reste pas moins que les échelles de sanction devraient être identiques pour tout le monde face à des faits identiques.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je peux difficilement m'engager à brûle-pourpoint pour mon groupe à propos d'un texte qui n'existe pas, mais je prends le risque...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce sera après les primaires.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Mais peut-être avant l'allocation universelle!

Je pense que mon groupe persévéra dans ce sens, car il n'incombe pas aux établissements de recourir à des sanctions différentes, de donner des signaux négatifs ou de rentrer dans une concurrence.

L'autonomie des établissements se justifie par leur adaptation à la manière d'apprendre face au public et aux réalités qu'ils rencontrent. Dans ce cas, il n'y a pas de raison d'adapter des sanctions par rapport à la tricherie selon le public que l'on rencontre. La tricherie est répréhensible quel que soit le milieu d'origine du fautif.

Il faut bien entendu établir une gradation ce qui signifierait qu'il serait intéressant d'établir un cadre pour que certains établissements ne considèrent pas la tricherie comme moins grave, au risque pour le coupable d'être confronté ultérieurement à des sanctions beaucoup plus sévères.

Le problème mérite que vous vous y attachiez.

5.24 Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme horaire dans le qualifiant et le professionnel»

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Les volumes horaires dans l'enseignement qualifiant et professionnel seront modifiés à la rentrée 2016. Pour faire simple, les cours généraux seront augmentés afin de mieux préparer l'insertion socioprofessionnelle des élèves et les cours techniques et de pratique professionnelle seront diminués. En soi, le décret qui date de l'ancienne législature et dont la mise en œuvre avait été lissée, est une bonne chose. Il procède de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel, réforme qui était attendue depuis longtemps.

Néanmoins, certaines questions me viennent à l'esprit. Ces deux filières étant souvent utilisées par relégation plutôt que par choix, comment motiver des élèves qui ont quitté le général ou le technique de qualification en raison de leur manque d'attrait pour les matières générales?

Des mises en disponibilité et des pertes d'emploi sont prévues, particulièrement pour les professeurs de pratique professionnelle. Par contre, les professeurs de cours généraux seront mis à l'honneur. Nous connaissons depuis des années une pénurie de professeurs dans certaines disciplines. Dès lors, Madame la Ministre, comment comptez-vous vous y prendre pour répondre à cette nouvelle demande? Avez-vous pu mesurer de façon précise et fine l'impact de l'entrée en vigueur de ce décret en termes d'emplois?

Enseigner est une chose, mais la motivation des plus jeunes professeurs n'est parfois pas au rendez-vous. Ne serait-il pas opportun de désigner en priorité des enseignants plus expérimentés dans les classes jugées les plus difficiles, offrant les classes de l'enseignement général, réputées plus faciles à tenir, aux nouveaux enseignants? Bien sûr, ce faisant, vous mettriez le doigt sur un fait établi, bien connu, et vous vous heurteriez au conservatisme du secteur. Néanmoins, cette piste peut être envisagée.

Engager de nouveaux professeurs et en payer d'autres mis en disponibilité par défaut d'emploi à un coût. Avez-vous déjà pu le chiffrer?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le décret relatif à la révision des grilles horaires a été voté sous la précédente législature. À la demande du secteur, j'ai reporté son entrée en vigueur d'un an, notamment pour permettre à chaque réseau et à chaque pouvoir organisateur de revoir ses grilles et de s'organiser au mieux pour la rentrée 2016.

Chaque réseau élabore au mieux ses cadres

de référence au sein desquels les pouvoirs organisateurs ou les chefs d'établissement conservent une certaine liberté puisque les grilles sont proposées avec des fourchettes d'heures. Cela explique que nous n'avons pas de chiffres précis en matière de glissements d'emplois. Toutefois, les mises en disponibilité de professeurs seront limitées, car il y a une pénurie d'enseignants dans certains cours pratiques comme l'électricité, la mécanique, la menuiserie et l'ébénisterie.

L'entrée en vigueur des nouvelles grilles horaires se fera progressivement: troisièmes et cinquièmes en 2016, quatrièmes et sixièmes en septembre 2017 et septièmes en 2018. Les équipes pourront donc s'adapter.

Je partage votre point de vue en ce qui concerne la désignation d'enseignants expérimentés dans les classes jugées les plus difficiles. Cette question figure dans le questionnaire que nous envoyons à l'ensemble des enseignants pour avoir leur avis.

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Madame la Ministre, j'enregistre votre optimisme. J'espère que les pertes d'emploi seront limitées, qu'il y aura des glissements vers des postes en pénurie et que dès lors l'impact sur le budget de la Fédération sera limité.

5.25 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Modalités de demande de données à caractère personnel aux parents en vue d'alimenter la base de données SIEL»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le logiciel SIEL (Signalétique Élèves) est l'une des bases de données accessibles en ligne développées par l'Etnic dans le cadre d'un vaste projet de simplification administrative. Il permet aux écoles d'obtenir et de communiquer à l'administration des informations à propos des jeunes scolarisables âgés de deux à vingt-deux ans. Outre la gestion des inscriptions, cette application est destinée à faciliter le comptage des élèves, à vérifier l'obligation scolaire, mais aussi à fournir des données anonymes au service général du pilotage de l'enseignement à des fins statistiques et d'alimenter les services chargés de la vérification des populations.

Cette base de données étant directement reliée au registre national, et donc à des données privées, son accès par les pouvoirs organisateurs requiert certaines garanties relatives à la confidentialité et à la sécurité des données, dont la délivrance d'une autorisation formelle de la Commission de protection de la vie privée.

Dans ce cadre, le 14 décembre dernier, vous

avez adressé aux établissements des réseaux libres et subventionnés une circulaire destinée à leur expliquer les procédures relatives à l'envoi à l'administration pour le 30 septembre prochain des données concernant leurs élèves via la base de données SIEL. Cette circulaire contient des indications relatives au respect de la vie privée.

Madame la Ministre, si je reconnais l'intérêt d'alimenter cette base de données en vue de faciliter la gestion administrative des dossiers des élèves ou d'obtenir une série de données anonymes à des fins statistiques, je m'interroge par contre sur certaines pratiques dont j'ai récemment eu connaissance. Il m'est en effet revenu que les parents d'élèves de l'enseignement organisé par une commune de la Région bruxelloise ont reçu le 18 janvier un courrier provenant de la commune, les obligeant à remplir pour la base de données SIEL, de façon non anonyme, une fiche de renseignement relative notamment à des données personnelles, entre autres le pays de naissance, le niveau d'études et la profession des parents, à remettre dûment complétée et dans l'urgence pour le 21 janvier, soit trois jours plus tard.

En plus du délai de réaction extrêmement court laissé aux parents, ce courrier indique que, si l'une des données demandées est manquante, l'ensemble du dossier d'inscription de l'élève risque d'être refusé, entraînant également une perte de subventionnement pour l'école concernée. Ce courrier ne fournit par ailleurs que peu, voire pas, d'explications quant à la raison et l'intérêt de fournir ces données et sur la confidentialité du traitement des données à caractère personnel. L'identité du responsable du traitement des données et la manière de le contacter ne sont en outre pas précisées.

Madame la Ministre, pourriez-vous rappeler les conditions et précautions dans le cadre desquelles la récolte de données à caractère personnel pour la base de données SIEL doit se dérouler? Les avez-vous rappelées aux pouvoirs organisateurs?

Découle-t-il d'une instruction de votre part que des données à caractère personnel soient demandées de manière non anonyme aux parents pour la base de données SIEL? Découle-t-il d'une instruction de votre part que des parents soient amenés dans l'urgence à transmettre ces informations à caractère personnel à leur pouvoir organisateur, sous peine de voir l'inscription de leur enfant refusée ou l'école de leur enfant perdre des subventions?

J'ai lu attentivement la circulaire du 14 décembre 2015 et je n'ai pas vu que vous demandiez ces données de manière non anonyme ou que vous brandissiez la menace d'un refus d'inscription ou d'une perte de subventions. J'ai aussi lu la circulaire du 4 janvier 2016 sur le financement et le comptage des élèves. Elle demande l'envoi de certaines données à l'administration avant le 22

janvier, mais il ne s'agit pas de données à caractère personnel. Par ailleurs, le logiciel SIEL n'est pas mentionné. Je ne comprends pas d'où vient cette demande. Si elle ne vient pas de vous, je souhaiterais connaître votre réaction par rapport à ce courrier adressé à des parents par un pouvoir organisateur.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Certains établissements contactent les parents des élèves inscrits à ce jour afin de compléter les données dont ils disposent pour préparer la parfaite adéquation entre la base de données SIEL et son application locale. L'appréciation de l'urgence relève de l'établissement qui doit par ailleurs envoyer les données par web service pour le 30 septembre. Il n'est pas nécessaire de renseigner la profession des parents dans SIEL, seul le niveau de diplôme est demandé. Cependant, il arrive qu'un établissement assimile les deux données et dépasse la demande de l'administration. Le niveau de diplôme est une donnée obligatoire. Son absence bloquerait un envoi vers SIEL. Cette donnée, exigée par la commission de pilotage, trouve sa justification dans la circulaire du 18 juin 2012. Elle est en effet très importante pour connaître l'indice socioéconomique et pour pouvoir assurer le pilotage des enfants qui viennent de milieux fragilisés.

SIEL est progressivement déployé depuis une petite dizaine d'années dans les établissements. Les informations nécessaires et les rappels d'usage ont été diffusés par les circulaires du 15 octobre 2008, du 18 juin 2012 et du 14 décembre 2015, qui détaillaient les finalités des données.

En termes de confidentialité, la délibération du comité sectoriel fixe clairement les limites pour la DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire –, principale destinataire avec la commission de pilotage. Il est fait état des missions de cette DGEO, plus précisément dans une délibération du Comité sectoriel du registre national de la Commission de protection de la vie privée qui limite les données demandées en fonction des buts poursuivis. Cette délibération a été complétée par une délibération du 14 avril 2010. Donc, tout est encadré, accepté, validé.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Les pouvoirs organisateurs doivent pouvoir obtenir certaines données, données qui doivent être transmises pour le 30 septembre. L'urgence relève donc de l'appréciation du pouvoir organisateur concerné. Vous dites aussi que la seule information exigée concerne la profession des parents; l'école va donc plus loin que votre demande.

Je ne vous ai pas entendu faire de lien entre la récolte de ces données et la validité de l'inscription des élèves.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – À ce stade, il ne s'agit pas de cela,

car on n'a pas encore uniformisé les systèmes d'inscription par un grand guichet central.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Il n'y a donc pas de risque de perte de subventionnement à court terme.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Tout le monde doit utiliser SIEL et pouvoir s'échanger des données. Un nouveau décret nous obligera à fournir nous-mêmes des données complémentaires. Il s'agit d'une obligation. Dès lors, conformément à l'article 24, si un établissement ne respecte pas une obligation, il perd des subventions. Cette règle est générale. SIEL n'est toutefois pas un système servant à inscrire les enfants.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Ce qui me choque ici, c'est qu'on demande à des parents de fournir dans les trois jours des données à caractère personnel, sans leur indiquer ce à quoi elles vont servir et en les menaçant de désinscrire leur enfant de l'école et de supprimer les subventions dont cette dernière bénéficie.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ne s'agit-il pas du pouvoir organisateur d'une grande ville?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – C'est le pouvoir organisateur d'une commune bruxelloise.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous l'interpellerons à ce sujet.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je voudrais vraiment vous inciter à le faire. Il a en effet menacé des parents d'une désinscription de leur enfant et il est passé aux actes. Même des parents bien informés qui se doutent bien que cette demande était excessive ont envoyé ces données parce qu'ils étaient mis sous pression. Les demandes de ce pouvoir organisateur excèdent largement vos instructions, Madame la Ministre, et violent le droit au respect de la vie privée des élèves et de leurs parents.

Les objectifs poursuivis par la base de données SIEL et la récolte de données personnelles à des fins statistiques ne me posent aucun problème. Cela doit toutefois se faire dans le respect de la vie privée. Je voudrais donc vous inviter à vous adresser à ce pouvoir organisateur pour qu'il respecte vos instructions, les objectifs du logiciel et le droit à la vie privée des parents.

(Mme Patricia Potigny prend la présidence)

5.26 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réponses aux troubles de l'apprentissage en milieu scolaire»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – La Fondation Dyslexie a récemment tiré la sonnette d’alarme dans la presse au sujet de l’intégration très aléatoire des élèves dyslexiques dans les classes de l’enseignement francophone. En Belgique, on compterait en moyenne un enfant dyslexique par classe, ce qui représente 5 à 10 % des élèves, sans compter les autres troubles que sont la dyscalculie ou la dyspraxie par exemple.

Selon la Fondation, les plans mis en œuvre ont donné des résultats, mais elle regrette qu’aucun outil structurel n’existe. L’intégration d’un enfant qui souffre de ces troubles de l’apprentissage dépend souvent de la sensibilité des enseignants, des parents ou des agents du centre psychomédicosocial (CPMS). De plus, les enfants vivant dans un milieu défavorisé peuvent en faire davantage les frais et être relégués dans l’enseignement technique, professionnel voire spécialisé. Chez nous, il s’agit malheureusement d’un grand classique. Accueillis dans des classes du type 8 dans le primaire, ces enfants sont peu intégrés dans l’enseignement ordinaire. La Fondation Dyslexie recommande ainsi de mixer le type 8 avec des immersions dans l’enseignement ordinaire, assorties d’un suivi adapté.

Toujours selon la presse, votre intention, Madame la Ministre, serait de recourir à nouveau au Pass Inclusion. Celui-ci permet à tout intervenant proche de l’enfant de tirer la sonnette d’alarme et d’aider ce dernier avec la collaboration d’un thérapeute extérieur. Cette méthode a déjà été abondamment utilisée dans le passé.

L’administrateur délégué de la Fondation demande que l’on s’inspire des approches structurales du Canada et des autres pays anglo-saxons. Les logopèdes y dépendent du ministère de l’Éducation, ce qui accélère la détection. Madame la Ministre, que pensez-vous de ces modèles anglo-saxons de lutte pour l’intégration des personnes atteintes de ces troubles dans l’enseignement ordinaire? Que comptez-vous ajouter au Pass Inclusion pour favoriser l’épanouissement de ces enfants? Quel est votre avis sur les résultats obtenus précédemment avec cet outil?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Nous sommes en train de mener une opération consacrée à la dyslexie. Nous travaillons avec l’ASBL Eureka Onderwijs afin de pouvoir utiliser ses applications et adapter les manuels et outils francophones à la lecture des enfants dyslexiques. C’est un gros projet pour lequel nous avons prévu des moyens. Il permettra de mener en Fédération Wallonie-Bruxelles un travail de la même ampleur qu’en Flandre.

Les équipes Pass Inclusion comprennent des logopèdes qui travaillent avec les enseignants et les parents et qui peuvent apporter un regard différent sur les difficultés et les besoins des élèves.

Cela va de pair avec l’outillage des enseignants de l’enseignement ordinaire. Depuis septembre, un autre groupe est chargé de rédiger des propositions d’aménagement pour les élèves présentant des troubles d’apprentissage. C’est notamment dans ce cadre qu’on analyse les fiches pratiques rédigées avec l’école Eureka et amendées par différents groupes de travail. Avec l’Institut de la formation en cours de carrière (IFC), on les adresse ensuite aux enseignants qui ont participé aux formations «Pass Inclusion», «TRAVCOL» et «Personne-relais dyslexie». Ils peuvent ainsi les tester en classe, les améliorer et faire part de leurs expériences et de leurs pratiques afin que nous puissions les finaliser.

Cette année, 1 150 élèves du type 8 ont bénéficié d’une intégration dans l’enseignement primaire ordinaire par des professeurs de l’enseignement spécialisé. Cet accompagnement évite une orientation inutile vers ce dernier. C’est cette direction que nous entendons de plus en plus suivre. Dans le cadre de Cap 48, je soutiens une étude universitaire chargée de définir les bonnes pratiques de l’intégration. Un rapport intermédiaire me sera adressé dans les tout prochains jours par le comité d’accompagnement de la recherche. J’envisage également de rendre les manuels pédagogiques numériques accessibles aux écoles et je soutiens la proposition faite à la Fondation Dyslexie de diffuser le CD *Ortho!* qu’elle a réalisé.

Chaque élève génère un capital-périodes paramédical qui peut être attribué à un logopède. Nous en supportons le coût. Dans l’enseignement fondamental ordinaire, il n’existe pas de cadre organique directement lié à la fonction de logopède. Le coût de la prise en charge logopédique est supporté par les parents dès que le remboursement par l’INAMI prend fin, sauf si le logopède est payé par l’établissement ou s’il intervient dans le cadre du CPMS.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, vous nous avez habitués à être très attentifs à la relégation dans l’enseignement spécialisé. Toutes les mesures que vous êtes en train de prendre nous confirment votre désir d’aider ces élèves qui n’ont souvent rien à faire dans cet enseignement. Je suis donc satisfaite de vos réponses. Je serai néanmoins attentive au rapport que vous nous présenterez peut-être.

Je comprends également la problématique des logopèdes qui doivent faire partie du capital-périodes. Les systèmes anglo-saxons les ont intégrés. J’espère qu’un jour, nous pourrions faire de même, car, pour ces enfants, la détection la plus rapide possible est essentielle et permet de remédier à certaines situations.

(Mme Françoise Bertieaux prend la présidence)

5.27 Question orale de Mme Patricia Poti-

gny à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place de l'encadrement pédagogique alternatif pour la rentrée de septembre 2016»

Mme Patricia Potigny (MR). – Madame la Ministre, dans l'introduction du guide pratique de l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) à destination des encadrants, vous admettez que «l'application de cette nouvelle mesure au sein de l'enseignement officiel peut confronter l'équipe éducative à des questionnements d'ordre organisationnel et relatifs aux contenus pédagogiques» et que ce manuel sera complété au fil des mois.

À moins de me tromper, je n'ai trouvé que la première édition datant du mois d'août. Or, d'autres informations ou directives arrivent régulièrement et laissent perplexes bon nombre de personnes.

En effet, que l'on soit échevin de l'enseignement, directeur ou professeur, les interrogations sont nombreuses et ces différents acteurs aimeraient d'ores et déjà avoir des balises solides pour organiser la rentrée 2016.

L'EPA s'articule actuellement autour de trois thématiques visant l'éveil à la citoyenneté. Pour la rentrée de septembre, cela deviendrait purement et simplement un cours d'éducation à la citoyenneté. Cependant, les différents pouvoirs organisateurs n'ont, à ce jour, reçu aucun élément leur permettant d'anticiper la préparation et l'organisation de ce cours.

Madame la Ministre, que répondez-vous à ces inquiétudes? Outre la question de l'emploi sur laquelle je reviendrai, se pose la question des infrastructures. Certaines écoles devront se doter de nouveaux locaux pour que ces cours puissent être correctement dispensés, ce qui entraînera inévitablement des dépenses. Une aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prévue dans ce cas de figure ou bien cela sera-t-il à charge des communes ou autres pouvoirs organisateurs?

Quant aux emplois, certains ne seraient-ils pas menacés? En effet, en utilisant les périodes de reliquat, l'emploi des maîtres spéciaux a pu être maintenu cette année (notamment pour ceux enseignant les cours philosophiques). Quel sera l'avenir de ces mêmes personnes dès septembre 2016, sachant qu'il est désormais question d'une période d'éducation à la citoyenneté obligatoire remplaçant l'encadrement pédagogique alternatif, couplée (ou pas) à une période de cours philosophique? Qu'en est-il alors des enseignants qui seraient éventuellement en perte de charge et des titres nécessaires aux enseignants amenés à dispenser le cours d'éducation à la citoyenneté? Qu'en est-il de leur cursus et de leur formation?

D'ordinaire, dès le 15 janvier, les directions et pouvoirs organisateurs s'attellent aux préparatifs de la prochaine rentrée scolaire et envisagent les modifications dans les attributions des agents qui doivent faire l'objet d'une présentation en Commission paritaire locale. Or, les éléments d'information nécessaires à toute bonne organisation ne leur sont pas communiqués. Quand les responsables scolaires peuvent-ils s'attendre à recevoir une information concrète à ce sujet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Quand nous avons parlé d'introduire un cours de citoyenneté, tout le monde a demandé que cela puisse s'appliquer le plus tôt possible en 2016. J'ai alors bien expliqué que je préférerais que les deux cours – secondaire et primaire – puissent entrer en vigueur en 2017, mais la pression politique et émotionnelle en a décidé autrement et nous nous sommes accordés sur la date du 1^{er} septembre 2016, ce qui est très court: j'attends les référentiels qui doivent être finalisés pour les primaires et, sur cette base, les formations et les programmes. L'EPA deviendra soit un complément du cours de citoyenneté, soit une introduction, bref, l'équivalent d'une seconde heure de citoyenneté pour ceux qui veulent être dispensés des cours de religion et de morale.

Nous sommes en train de finaliser, avec l'administration, toutes les circulaires et directives anticipatives et arrêtées avant de pouvoir adopter le décret. Nous nous attelons à faire en sorte qu'il n'y ait pas de pertes d'emploi et que l'ensemble des professeurs de religion et de morale puissent prioritairement, lorsqu'ils sont nommés, donner ce cours.

Nous devons adapter les deux dispositifs pour les fédérer. C'est pourquoi nous n'avons pas encore envoyé d'indications aux écoles, mais ce sera fait en temps et en heure. En 2015, nous n'avions pris connaissance de l'arrêt de la Cour constitutionnelle qu'en mars. Dans la foulée, nous avons présenté un site, des formations, etc. La rentrée scolaire fut optimale, malgré ce court délai.

Nous devons donc articuler l'EPA et le cours de citoyenneté, adapter le décret et, en même temps, adopter les référentiels.

Mme Patricia Potigny (MR). – Je me ferai donc votre porte-parole pour rassurer l'échevin de l'enseignement d'une petite commune qui m'a interpellée. Il s'impatientait. Je lui dirai donc que tout devrait arriver à temps pour que la rentrée scolaire de 2016 se passe au mieux.

(Mme Patricia Potigny prend la présidence.)

5.28 Question orale de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée

«Création de places et d'écoles à Bruxelles»

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, comme vous le savez, nous connaissons à Bruxelles de grandes difficultés en ce qui concerne le nombre de places dans les écoles, et plus particulièrement dans certaines parties de la région: outre les élèves bruxellois, notre ville-région scolarise bon nombre d'élèves habitant le Brabant flamand et le Brabant wallon, ce qui est assez préoccupant en termes de perspectives d'augmentation de la population.

Nous avons appris dernièrement que deux jours après l'ouverture des inscriptions en maternelle, 99 % des écoles sont déjà complètes. Pourriez-vous faire le point sur la situation en maternelle? Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'enfants qui doivent être scolarisés à la prochaine rentrée? Pourrions-nous obtenir un état de la situation commune par commune, et éventuellement par réseau? Dans quelles communes manque-t-il déjà cruellement de places?

La situation n'est guère plus favorable en secondaire. M. Mouyard évoquait certaines problématiques liées au décret «inscriptions», mais nous apprenons qu'il y aura pour l'année 2016-2017 environ 1 000 enfants de plus à scolariser à Bruxelles. Nous avons heureusement connaissance de plusieurs projets de création d'écoles. On a évoqué les projets de Molenbeek, Berchem-Sainte-Agathe ou encore Ganshoren.

Partant, Madame la Ministre, pouvez-vous faire, à l'instar du fondamental, un état des lieux de l'offre scolaire en secondaire? Combien d'enfants sont-ils à scolariser pour la prochaine rentrée? Connaissez-vous le nombre de places commune par commune et réseau par réseau?

Peut-on encore espérer des avancées en matière de création tant d'écoles que de places dans les écoles existantes? Combien de projets sont-ils en cours? Un calendrier a-t-il été fixé?

Je me rends bien compte que l'augmentation de 1 000 élèves qui rentreraient en secondaire correspond plus ou moins au nombre de places qui restent vacantes chaque année, mais les écoles où se trouvent ces places n'ont pas reçu le moindre formulaire d'inscription dans la plupart des cas. Ce sont d'ailleurs les écoles que nous avons clairement évoquées quand nous avons discuté de votre fameux décret fourre-tout et pour lesquelles nous sommes convaincus qu'il faut faire quelque chose. Aussi avons-nous voté le fameux article 70 de votre décret.

Au-delà de ces dispositions décrétales qui doivent encore être adoptées demain, en séance plénière, quelles initiatives avez-vous prises pour susciter l'envie des parents d'inscrire leurs enfants dans ces écoles? Je rappelle qu'au-delà des vacances de carnaval, les formulaires d'inscription

devront être déposés et que l'article 70 n'aura pas encore pu être activé.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le savez, c'est pour moi une priorité. Une nouvelle mesure sera annoncée dans les jours qui viennent. Elle mettra, je pense, un peu de baume au cœur puisqu'elle prévoit la construction de nouvelles classes. Permettez que je retrouve les chiffres que vous m'avez demandés, dans le document que m'a remis l'administration.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – J'ai conscience de la complexité de ma question. Si vous souhaitez me faire parvenir par écrit les informations que je vous ai demandées, je n'y vois aucun inconvénient.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je comptais de toute façon prendre le temps d'exposer à la commission les chiffres détaillés.

Nous avons ouvert de nouvelles écoles en mai et en juin derniers. Je viens de créer l'école secondaire *Singelijn* qui ouvrira ses places en 2016.

Selon le monitoring de janvier 2016, nous constatons beaucoup de mouvement dans le secondaire. À Anderlecht, 60 places s'ouvriront pour 2016; 120, au Centre scolaire Saint-Adrien Val Duchesse d'Auderghem; 32, à l'Institut Dominique Pire à Bruxelles; 107, à Saint-Gilles; 24, à Schaerbeek; 25, au Collège Don Bosco de Woluwe-Saint-Lambert; 100, à Bruxelles; 100, à Auderghem; 220, à l'école La vertu à Schaerbeek; une centaine à l'École Active d'Uccle; 50, à l'Institut Jean Absyl à Etterbeek; 50, à l'Athénée royal de Ganshoren; 38, à l'école des Acacias à Anderlecht; 38, à l'école Les Bruyères de Forêt.

Nous présenterons prochainement un tableau récapitulatif reprenant également l'évolution démographique et les places en cours de création. Nous présenterons également de nouveaux projets. Comme vous le savez, j'ai modifié l'affectation des montants réservés au réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un bon tiers ira à l'enseignement supérieur. Sur l'enveloppe restante de 46 millions, nous avons fait passer la création de nouvelles places du primaire vers le secondaire, la pression étant actuellement moins forte dans le primaire.

Nous avons également demandé une évaluation des espaces disponibles dans les écoles. Nous attendons par ailleurs le déménagement de certaines écoles pour entamer la réhabilitation des locaux, comme c'est le cas à Ixelles. Nous négocions aussi avec l'Athénée Maïmonide. Cela permettra la création de 750 places.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – J'ai procédé à une rapide addition des chiffres que vous

m'avez communiqués. J'obtiens la somme approximative de 1 000 places, soit l'augmentation attendue du nombre d'élèves pour la prochaine année scolaire. Il y a évidemment des places très spécifiques, comme celles de l'école La vertu, qui ne scolarise pas tous les publics! Voilà pour le secondaire.

Qu'il reste des millions, j'en suis ravie. Je m'inquiète par contre pour ce qui est de l'enseignement fondamental. Vous dites que la pression est moins forte en primaire. Selon les cahiers de l'IBSA, la pression se fait encore sentir.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je n'ai pas dit qu'il n'y avait plus de pression sur le primaire. Les besoins se font plus apparents dans le secondaire

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je ne doute pas que de nouveaux besoins apparaissent dans le secondaire. Beaucoup de parents ne trouvent pas de place en maternelle. Je sais que la fréquentation de l'enseignement maternel n'est pas obligatoire. D'une certaine manière, c'est pire encore. Que faire, en effet, des enfants de 3 à 6 ans qui ne sont plus pris en charge par les milieux d'accueil de la petite enfance?

J'aurais voulu avoir un état des lieux chiffré beaucoup plus précis de la situation en primaire. Les échos qui me reviennent sont en effet alarmants.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je peux vous faire le même exercice pour les primaires. Je trouvais plus intéressant de réserver un moment de cette commission pour vous présenter des tableaux précis en fonction des communes, des années scolaires, etc. ainsi que les nouvelles dispositions prévues.

Voulez-vous que je vous communique les chiffres de 2016 pour le primaire?

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Votre prédécesseur revendait à la presse deux à trois fois les mêmes places, certes, mais nous avons un monitoring assez régulier et nous disposons d'un tableau clair. Mon tableau n'est plus à jour et je n'y vois plus très clair.

Je ne vais pas me mettre à râler aujourd'hui, mais ma demande est pressante et les échos qui me reviennent du terrain sont alarmants. Je voudrais pouvoir répondre avec précision aux gens qui me sollicitent.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous pouvons inscrire une séance entièrement dédiée à cela dans les travaux de la commission.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, l'inquiétude des parents monte. Si l'agenda de la commission et la bonne volonté de

la majorité font que cette présentation a lieu avant les vacances de Pâques, j'en serai heureuse. Si ce n'est pas le cas, je déposerai une batterie de questions écrites afin que ces tableaux me soient remis par une autre voie.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce calendrier m'agrée.

5.29 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Volume des épreuves externes certificatives»

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Nous avons appris, en commission spéciale ou lors de contacts avec les enseignants, que certaines épreuves, certificatives ou non, comportaient une quarantaine de pages. Ce volume important me préoccupe, d'autant plus que de nombreux professeurs jugent le contenu des questions faible par rapport aux socles de compétences qu'ils estiment avoir atteints avec leurs élèves. La présentation des examens est-elle adaptée? Un enfant de 12 ou 15 ans ne peut-il pas être désarçonné par un tel volume – une quarantaine de pages – alors qu'il est habitué, lors des examens et interrogations classiques, à n'avoir qu'une ou deux pages de questions? La première partie de ma question porte donc sur le volume des épreuves externes.

J'en viens à la seconde partie. Ce matin, je vous ai interrogée au sujet du moment où interviendrait le débat relatif au projet de décret «anti-fuites». Les problèmes de sécurisation, de manutention, de transport et de stockage de ces épreuves sont également liés à leur volume important. Nous faisons en sorte d'éviter que se reproduisent les problèmes de juin dernier. Je me demande dès lors s'il faut encore utiliser de tels volumes de documents, qui doivent être transportés et stockés dans les écoles, dont les directeurs n'ont parfois même pas de bureaux fermant à clé!

Des mesures ne doivent-elles pas être prises concernant, d'une part, le volume des épreuves auquel sont confrontés les élèves et, d'autre part, l'organisation et la sécurisation des épreuves? Avez-vous déjà discuté de ce problème avec les services de l'Inspection et avec votre administration? Dans l'affirmative, quelle position a-t-elle été dégagée?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Votre question est intéressante, car, outre le problème concernant le volume des documents, elle touche à l'équilibre entre savoir et compétences. Les questions posées pour tester le savoir peuvent être courtes, mais, concernant les compétences, les pages sont d'autant plus nombreuses qu'il existe un tas d'outils pour les tester.

Cette question s'inscrit donc dans la réflexion en cours dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Nous étudions actuellement les mesures permettant d'éviter les fuites, ce qui représente un gros travail et exige de la minutie. La réflexion porte essentiellement sur les référentiels, les évaluations externes, l'examen des contenus et de la forme, la préparation ou encore le type de corrections. Récemment, certaines personnes m'ont dit qu'il était malsain de faire passer les épreuves du CEB dans les écoles, car plus on développe des outils de pilotage, ce qui est indispensable, plus on peut être tenté d'aider des élèves, et certains établissements sont ainsi parvenus, en un an de temps, à augmenter leur moyenne de 40 à 70 %, ce qui est quand même étonnant. Nous menons donc une réflexion sur l'ensemble des outils. Nous recourons largement au numérique, notamment pour les langues.

J'ai récemment eu l'occasion d'analyser le contenu du CEB et j'ai été étonnée par le volume des documents. On pourrait peut-être obtenir le même résultat en utilisant un support moins lourd et des outils numériques. Votre question est donc pertinente. En attendant, nous devons travailler avec les moyens du bord et nous effectuons en ce moment les mesures nécessaires, en termes de volumes et de surfaces, pour organiser les épreuves de CE1D de la manière la plus efficace possible.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à cette question et j'entends avec plaisir que vous devez vous occuper de problèmes comme celui de la taille des palettes, car cela permettra peut-être de pousser la réflexion beaucoup plus loin pour, enfin, trouver des solutions acceptables.

J'ai été impressionnée, en commission spéciale, par les déclarations des représentants français à propos du BAC et par leur présentation de l'épreuve de mathématiques, qui ne représentait que deux feuilles, ce qui, en termes de sécurisation, de manutention, de transport, etc., me paraît idéal. Ne serait-il pas temps – et je continuerai à insister en ce sens – de ramener les choses à de plus justes proportions? Cela permettrait en outre de réaliser des économies quant aux coûts d'impression; cet argent pourrait en effet être consacré à d'autres dépenses.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis d'accord avec vous, mais nous devons aussi mener une réflexion plus large sur la fréquence des évaluations externes, qui pourraient avoir lieu chaque année avant des moments charnières et cela, de façon plus régulière, ce qui permettrait de mieux tester la maîtrise et l'apprentissage des élèves.

Nous attendons prochainement les premiers rapports intermédiaires des différents groupes afin de vérifier s'ils ont bien compris l'ambition de la réflexion portant sur les évaluations.

6 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Valérie De Bue, intitulée «Centre de technologies avancées», de M. François Bellot, intitulée «Création de nouveaux centres de technologies avancées», de M. Laurent Henquet, intitulée «Pratiques de remédiation», de Mme Christie Morreale, intitulées «Bourses et prêts d'études dans l'enseignement obligatoire» et «Évaluation du décompte périodique en matière de frais scolaires», de Mme Catherine Moureaux, intitulées «Enseigner le colonialisme belge et ses crimes?» et «Discrimination à l'embauche dans l'enseignement», de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Période de prise en charge au sein des classes DASPA», de M. Gilles Mouyard, intitulée «Nombre d'inscrits au jury central professionnel», de Mme Véronique Bonni, intitulées «Explosion du nombre d'inscriptions au jury central professionnel» et «Phénomène des *loverboys*», de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Coopération avec la Région bruxelloise sur l'axe 2 de la Garantie jeunesse», de Mme Caroline Désir, intitulées «Obtention de copie d'actes administratifs en milieu scolaire» et «Familles monoparentales et école», de M. Dimitri Legasse, intitulée «Nouveau processus d'encodage Dimona», de Mme Olga Zrihen, intitulée «Développement et perspectives des Services d'accrochage scolaire (SAS)», et de Mme Joëlle Maison, intitulée «Paradoxe de l'article 24 du statut du 6 juin 1994», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 40.*